



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 050 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 10 mars 2015

Président

M. Leon Benoit

Comité permanent des ressources naturelles

Le mardi 10 mars 2015

•(1530)

[Traduction]

Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)): Bon après-midi à tous. Il est bon de vous revoir après une semaine de travail dans nos circonscriptions respectives.

Nous poursuivons notre étude sur le renouveau de l'industrie forestière canadienne. Aujourd'hui, nous accueillons des témoins de quatre groupes distincts.

Nous accueillons M. Joe Hanlon, qui est chef de projet pour le Wawasum Group LP. Soyez le bienvenu, monsieur.

Nous accueillons également le maire de la municipalité d'Atikokan, M. Dennis Brown. Soyez le bienvenu, monsieur.

Par vidéoconférence, espérons-le, même si nous avons quelques difficultés actuellement — nous devons peut-être avoir recours à la téléconférence —, nous entendrons le directeur général de la Fédération québécoise des coopératives forestières, M. Jocelyn Lessard. Nous accueillons également M. Sylvain Labbé, qui est président-directeur général du Bureau de promotion des produits du bois du Québec.

Nous passons immédiatement aux témoins.

Monsieur Regan, vous avez un rappel au Règlement.

L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je me demande si vous ou peut-être Mme Block pourriez nous dire si elle a eu une réponse quant à la date à laquelle le ministre comparaitra au comité.

Le président: Madame Block, voulez-vous répondre à la question?

Mme Kelly Block (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Nous n'avons pas encore établi une date pour la comparution du ministre, mais la question est à l'étude actuellement.

Le président: Je sais que des félicitations sont de mise pour le ministre.

L'hon. Geoff Regan: En effet.

Le président: Il a récemment accueilli une fille, ce qui est très charmant. Je suis certain qu'il déborde d'enthousiasme. Je suis enthousiasmé simplement à en entendre parler.

L'hon. Geoff Regan: Pourquoi n'enverriez-vous pas un message de félicitations au ministre au nom du comité, monsieur le président?

Le président: Je n'y manquerai pas. Merci.

Poursuivons. Nous réglerons les détails techniques en cours de route. Commençons par les exposés des personnes qui sont ici, dans l'ordre qui figure à l'ordre du jour.

Veuillez m'excuser. Avant de commencer, j'ai une autre chose à dire. La réunion de jeudi, qui portait sur la Loi sur la sûreté des pipelines, a été annulée. Nous devons accueillir des témoins de l'ONE, et ils ont fait valoir, à juste titre, qu'il conviendrait

probablement qu'ils comparaissent après les fonctionnaires du ministère, qui comparaitront lors de la première réunion suivant la prochaine semaine de relâche. Nous accueillerons les représentants de l'ONE le jeudi de cette même semaine. C'était mon erreur. J'aurais dû y penser. Lorsqu'ils ont soulevé ce point, c'était logique, et la réunion de jeudi a été annulée.

Poursuivons nos travaux aujourd'hui. Nous commençons par M. Hanlon.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous avez jusqu'à sept minutes pour votre exposé.

•(1535)

M. Joe Hanlon (chef de projet, Wawasum Group LP): Bonjour. Je m'appelle Joe Hanlon, et je suis chef de projet. J'aimerais, au nom de la chef Theresa Nelson, de la Première Nation Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek; de la chef Laura Airns, de la Première Nation Bingwi Neyaashi Anishinaabek; de leurs collectivités; du conseil d'administration du Wawasum Group LP et en mon nom personnel, remercier le Comité permanent des ressources naturelles de nous donner l'occasion de témoigner aujourd'hui.

Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek, ou AZA, et Bingwi Neyaashi Anishinaabek, ou BNA, sont deux collectivités des Premières Nations qui ont une assise territoriale dans le nord de l'Ontario, mais qui n'ont pas les infrastructures nécessaires à leurs membres. Les collectivités ont établi un partenariat et ont créé le Wawasum Group LP dans le but de construire et d'exploiter une usine de fabrication de granulés de bois. Pour tirer parti de la demande actuelle pour des produits neutres en carbone et respectueux de l'environnement, l'AZA et la BNA ont présenté une demande dans le cadre du Processus de compétition pour l'approvisionnement en bois en Ontario lancé par le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et ont reçu une offre d'approvisionnement annuel de 113 000 mètres cubes de bois franc.

Notre objectif est de faire livrer la fibre de bois à notre usine de fabrication de granulés de bois pour la transformer et ainsi obtenir une production annuelle de 60 000 tonnes de granulés de bois. Selon notre plan d'affaires, ce projet pourrait entraîner la création d'environ 45 nouveaux emplois à notre usine de production, notre cour à bois et dans notre secteur de l'exploitation forestière.

La décision du Wawasum Group LP de se lancer dans l'industrie du granulé de bois est principalement fondée sur la croissance phénoménale que l'on observe dans beaucoup de régions du monde, comme l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord. Un article paru en 2012 dans la revue *Canadian Biomass* révélait qu'on prévoit une croissance importante des marchés du granulé de bois à l'échelle mondiale au cours des huit prochaines années; la demande viendrait toujours principalement d'Europe, mais il y aurait une croissance des marchés émergents d'Asie. On prévoit également que la croissance de la production en Amérique du Nord se poursuivra. Toutefois, de nouveaux acteurs font leur entrée sur le marché de la production de la fibre de bois à l'échelle mondiale.

On prévoit que le marché mondial des granules de biomasse, que l'on estime actuellement à environ 16 millions de tonnes par année, augmentera à 46 millions de tonnes d'ici 2020, ce qui représente une valeur marchande totale de 8 milliards de dollars américains.

Dans une bonne partie du monde, l'adoption des pastilles de biocombustible est favorisée par les politiques et les incitatifs financiers, et cela se poursuivra. Le Wawasum Group LP veut être un fournisseur dans ce marché émergent. Nous sommes d'avis que ce ne sera pas seulement rentable, mais que ce sera également une ressource renouvelable plus écologique, contrairement au charbon ou au gaz naturel. Voilà pourquoi nous voulons poursuivre la mise en oeuvre de notre projet. Cela ne s'est pas fait sans heurts.

Aujourd'hui, nous sommes ici pour attirer l'attention du comité sur des idées qui pourraient nous aider à atteindre notre objectif et qui pourraient aussi être avantageuses à d'autres collectivités autochtones à l'avenir.

En ce qui concerne la stabilité du financement du gouvernement fédéral, nous estimons qu'il faut revoir le régime actuel de financement des entreprises autochtones en démarrage qui souhaitent créer des possibilités de développement économique dans le secteur forestier. Le commentaire qui suit ne diminue en rien l'importance de l'appui et du financement que nous avons reçu du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'Ontario. Sans leur appui, nous ne serions pas ici aujourd'hui.

Nous proposons que le gouvernement fédéral crée un programme qui garantit un financement stable de façon à ce que les entreprises en démarrage puissent étudier l'ensemble des exigences préalables à la construction et y satisfaire.

Lorsqu'une collectivité entreprend la préparation d'une demande de projet, elle doit faire preuve d'une grande minutie pour présenter une analyse réfléchie du projet. Après la présentation et l'approbation, le projet est lancé, des progrès sont réalisés et la collectivité est encouragée. Malheureusement, l'absence d'une certitude quant à la réalisation du projet peut entraîner des retards injustifiés, voir l'abandon du projet. C'est pourquoi il est important de créer un programme pour favoriser le maintien et l'intensification de cet élan.

Ce genre de structure éviterait aux entreprises autochtones en démarrage d'avoir à déterminer quels programmes pourraient être offerts, à préparer des demandes, à traiter avec des gens qui ne connaissent pas le projet, à réembaucher du personnel ou à engager de nouveaux employés, à attendre les approbations et à composer avec les questions et les inquiétudes des membres de la collectivité. La garantie d'un financement stable nous permettrait de progresser de façon plus productive et plus rentable. Nous pourrions alors nous concentrer sur la présentation d'états financiers annuels et de rapports d'étape à l'organisme de financement. Cela nous permettrait de rendre compte des progrès que nous avons accomplis, puis de poursuivre le projet.

Financer le début d'un projet pour ensuite constater qu'il ne sera pas mené à terme n'est pas avantageux pour nos collectivités ni pour les contribuables canadiens.

● (1540)

En ce qui concerne les garanties d'emprunt, nous avons besoin des emplois dans l'industrie forestière pour favoriser la croissance des collectivités des Premières Nations et la création d'emplois valorisants.

Beaucoup de réserves se trouvent dans des lieux éloignés entourés de forêts renouvelables. Les Premières Nations peuvent gérer la forêt et établir un équilibre avec les activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage tout en offrant à leurs membres des occasions de développement économique. Le granulé de bois est un produit à forte demande, tant au pays qu'à l'échelle nationale internationale. À titre d'exemple, les scieries connaissent un regain; des activités de récolte seront créées et seront en croissance. Toutefois, ces projets nécessitent d'importants investissements en capital, et nous avons besoin de l'appui du gouvernement fédéral pour créer des possibilités économiques pour nos collectivités.

Nous croyons que cela peut se faire notamment en offrant des garanties d'emprunt aux entreprises autochtones du secteur de la foresterie. Collaborer à la création d'un mécanisme de garanties d'emprunt témoigne d'un engagement à l'égard des peuples des Premières Nations et indique au secteur financier que le gouvernement canadien appuie fortement la création d'entreprises autochtones prospères.

En terminant, nous sommes convaincus que l'appui du gouvernement fédéral et sa collaboration avec les collectivités et les entreprises des Premières Nations lanceront à l'industrie forestière mondiale un message positif selon lequel le Canada et ses partenaires des Premières Nations collaborent afin d'offrir, à faible coût, des produits forestiers renouvelables et durables qui sont essentiels sur la scène économique mondiale.

Un financement constant, des garanties d'emprunt et d'autres programmes communs axés sur la croissance seront avantageux pour les collectivités des Premières Nations. Le Canada, les provinces et les collectivités situées à proximité des projets profiteront également des retombées économiques, et ce, tant pendant la construction des installations qu'après leur mise en service. Ce genre de vision et de message de la part du gouvernement fédéral peut entraîner une amélioration importante de la vie des peuples des Premières Nations et au sein des collectivités. Ce n'est que grâce à l'éducation, l'autonomisation, l'emploi, l'infrastructure, l'engagement, le financement et l'appui au secteur forestier que nous pourrions participer à de réels progrès.

Grâce à l'appui continu des chefs, de leurs conseils respectifs et des collectivités d'AZA et de BNA, la société Wawasum est déterminée à mener à bien la construction d'une usine de production de bois. Cette usine serait avantageuse pour la collectivité et a des effets positifs sur ses besoins à long terme. L'appui du comité et de tous les partis politiques favorisera la réalisation de notre projet, mais si nous travaillons ensemble, nous pouvons améliorer la situation économique et sociale de l'ensemble des peuples autochtones du pays.

Meegwetch. Au nom du conseil d'administration de Wawasum, des collectivités d'Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek et de Bingwi Neyaashi Anishinaabek et en mon nom personnel, merci.

Le président: Merci beaucoup de votre exposé, monsieur Hanlon. Merci d'avoir respecté les limites de temps. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Nous passons maintenant au prochain intervenant, le maire de la municipalité d'Atikokan, M. Dennis Brown.

Veuillez présenter votre exposé. Vous avez jusqu'à sept minutes.

M. Dennis Brown (maire, Ville d'Atikokan): Bonjour à vous, mesdames et messieurs, membres du comité permanent, et merci de me donner l'occasion de présenter un exposé ici aujourd'hui.

Dans le nord-ouest de l'Ontario, où je vis, l'amélioration constante du secteur des produits forestiers est devenue l'un des grands moteurs de la reprise économique de notre région. Nous créons des emplois dans différentes localités: Kenora, Ear Falls, Ignace, Longlac, White River, Terrace Bay et même Thunder Bay. Ces emplois ajoutent de l'élan à un secteur déjà prospère en Ontario.

Chez nous, à Atikokan, l'industrie forestière est notre moteur économique depuis de nombreuses années. Il y a eu à Atikokan une scierie et une usine de panneaux de particules, mais lorsque la crise des prêts hypothécaires a frappé les États-Unis, en 2008, toutes deux ont fermé leurs portes et fait 400 chômeurs.

Les effets ont été dévastateurs pour Atikokan; les travailleurs qui assuraient le soutien de leur famille ont été nombreux à devoir se tourner vers le nord de l'Alberta ou le sud de la Saskatchewan pour obtenir du travail. Dans les années qui ont suivi, des familles sont parties, mais la plupart ont poursuivi leur vie ici et sont actifs aujourd'hui dans la communauté.

La reprise du secteur forestier a été une très bonne chose pour Atikokan. La vieille usine de panneaux de particules en est au dernier stade de sa reconversion en usine d'agglomérés; elle emploiera 40 personnes. Une toute nouvelle scierie à la fine pointe de la technologie est en construction sur le site de l'ancienne scierie et emploiera environ 100 personnes. Son ouverture est prévue pour mai ou juin de cette année; ce sera la plus récente scierie au Canada. Outre les travailleurs de la scierie, de 200 à 300 personnes seront employées par l'industrie de l'exploitation forestière et du transport, sans compter tous les emplois indirects et induits. En outre, notre ancienne centrale au charbon a été convertie en centrale biomasse à granules de bois, créant d'autres emplois dans la région. Il est clair que l'industrie forestière continuera d'occuper une place essentielle dans l'économie d'Atikokan.

Bien d'autres collectivités ontariennes et du Canada vivent le même scénario. La reprise économique profite également à de nombreuses collectivités des Premières Nations du nord-ouest de l'Ontario qui collaborent étroitement avec nous, les municipalités et l'industrie de façon à tirer avantage de cette reprise.

Par exemple, six collectivités des Premières Nations voisines d'Atikokan ont récemment signé un protocole d'entente avec les Produits forestiers Résolu. Grâce à ce protocole, des contrats évalués à 100 millions de dollars ont été conclus avec des entreprises autochtones de la région.

Ce genre d'entente est de plus en plus commun, ce qui rend nos partenaires des Premières Nations de jour en jour plus forts et plus présents dans l'économie régionale.

Le Canada compte près de 350 millions d'hectares de forêt: il est le quatrième exportateur mondial de produits forestiers et fait travailler plus de 200 000 Canadiens dans le secteur forestier. Le nombre d'emplois continue de croître grâce à la reprise économique mondiale, particulièrement à celle des États-Unis.

En Ontario seulement, les emplois dans le domaine forestier ont augmenté de près de 4 % de 2011 à 2012, et l'Association des produits forestiers du Canada prévoit que 60 000 autres Canadiens pourraient être recrutés par le secteur forestier d'ici la fin de la

décennie. Le 4 septembre 2014, le *Globe and Mail* a publié un article indiquant que les étudiants en foresterie bénéficiaient d'un taux de placement de 100 %, soit un meilleur taux que celui des étudiants en informatique, en mathématiques et en science physique.

Pour nous, les résidents d'Atikokan et du nord-ouest de l'Ontario, ces statistiques sont bien concrètes. Nous voyons les prévisions en matière d'emploi se réaliser dans nos collectivités, où les investissements et la création d'emploi sont à la hausse. Et les effets vont au-delà du secteur forestier: la reprise a un effet boule de neige dans tous les secteurs.

J'aimerais cependant prendre quelques minutes pour vous parler de quelques enjeux qui se pointent à l'horizon. Le secteur forestier repose sur deux moteurs importants: l'accès à un approvisionnement fiable, prévisible et abordable de fibre ligneuse pour la manufacture de produits; l'accès aux marchés pour écouler ses produits. J'aimerais discuter brièvement de ces deux moteurs opérationnels, qui font tous deux l'objet de pressions.

Premièrement, en ce qui concerne l'accès à la fibre ligneuse, nous craignons de plus en plus l'adoption d'une politique publique, du moins en Ontario, qui réduira inutilement l'accès à la fibre sans tenir compte des répercussions socioéconomiques.

Prenons, par exemple, les politiques sur la gestion du caribou élaborées conformément à la législation provinciale et fédérale sur les espèces en péril. Tant à l'échelle fédérale que provinciale, on envisage l'adoption de politiques et de règlements fondés sur des données scientifiques pourtant restreintes ou incomplètes. Il pourrait en découler des répercussions dévastatrices sur l'approvisionnement en fibre ligneuse, précisément au moment où nos collectivités ont besoin du secteur forestier pour stabiliser leur économie. Dans les collectivités comme Atikokan, on estime que si les gouvernements poursuivent dans cette voie, cela créera de l'incertitude qui risque de stopper les investissements et de mettre fin à notre bel élan.

● (1545)

En ce qui concerne l'accès aux marchés maintenant, nous nous inquiétons des campagnes orchestrées par des groupes environnementaux radicaux qui trompent les consommateurs sur les pratiques forestières de l'Ontario et du Canada. Sans consommateurs, aucune prospérité n'est possible. Nous devons collectivement soutenir l'industrie forestière, corriger l'information trompeuse véhiculée et mieux en promouvoir les activités ici et ailleurs. C'est très important. Nos pratiques forestières sont parmi les meilleures au monde; nos produits forestiers devraient figurer au premier plan des choix des consommateurs.

Nous n'accusons pas ici les gouvernements d'avoir négligé de soutenir la reprise de notre secteur. Les programmes du gouvernement fédéral visant à soutenir les projets d'énergie verte, à favoriser l'expansion sur les marchés émergents et à soutenir la science et l'innovation nous ont été essentiels et doivent demeurer en place. Les gouvernements provinciaux ont effectué des investissements similaires. Cependant, ces efforts consentis n'aboutiront toutefois à rien si nous ne pouvons pas compter sur un approvisionnement prévisible et abordable et si aucune stratégie n'est mise en place pour rétablir les faits nous concernant.

En résumé, la reprise du secteur forestier est concrète, et nous en voyons les avantages directs dans toutes nos collectivités, notamment dans les collectivités des Premières Nations avoisinantes. Des investissements sont faits, des emplois sont créés et la croissance est palpable dans la région. Le secteur forestier est durable, renouvelable et écologique. Les arbres se renouvellent, et les produits issus de la forêt améliorent notre qualité de vie.

Il nous faut soutenir cette reprise et fournir au secteur forestier l'appui nécessaire. Il faut aussi que les politiques publiques tiennent compte de façon équilibrée des aspects sociaux, économiques et environnementaux de la durabilité. Enfin, il faut promouvoir nos pratiques forestières et corriger l'information trompeuse véhiculée par des intérêts mal avisés. Tous les ordres de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, doivent défendre avec plus de vigueur les intérêts sociaux et économiques des collectivités, des entreprises et des familles qui dépendent de l'industrie forestière.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer.

• (1550)

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur le maire Brown, pour votre exposé.

Nous allons maintenant passer à deux témoins qui s'adresseront à nous par vidéoconférence depuis Québec.

Nous allons commencer avec Jocelyn Lessard, qui est directeur général de la Fédération québécoise des coopératives forestières.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous disposez de sept minutes, monsieur. [Français]

M. Jocelyn Lessard (directeur général, Fédération québécoise des coopératives forestières): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie également tous les députés qui sont membres du Comité permanent des ressources naturelles.

La Fédération québécoise des coopératives forestières se réjouit d'avoir l'occasion de vous rencontrer pour vous faire part de ses commentaires. Elle apprécie la teneur des questions proposées pour contribuer au nouveau forestier.

La fédération regroupe principalement des coopératives forestières de travailleurs. Depuis peu, elle regroupe également des coopératives de producteurs. Quelques coopératives de notre réseau sont actives dans le secteur de la transformation, mais la grande majorité font plutôt des travaux en forêt. Nous sommes présents dans tous les segments de la foresterie, soit de la production de plants à la sylviculture en passant par la voirie, la récolte, le transport du bois et, maintenant, la récolte de biomasse et la vente d'énergie.

La perspective de la fédération dans la présentation d'aujourd'hui est celle d'un réseau actif dans le premier segment de la chaîne de valeur des produits forestiers, c'est-à-dire l'aménagement forestier.

Je vais aborder quatre sujets: le renouvellement de l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux et son importance; une stratégie de production de bois comprenant un virage industriel; la filière de la biomasse forestière pour la chauffe — qui un sujet auquel je consacrerai le plus de temps; et, finalement, la reconnaissance du segment de l'aménagement forestier dans les politiques s'adressant au secteur forestier canadien.

En ce qui a trait à la nécessité de renouveler l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux, la fédération ne fait pas partie des négociations. Cependant, elle est très bien placée pour constater son importance. Quand nos clients ont des conflits, cela perturbe beaucoup nos activités.

Nous considérons que l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux ne respecte pas l'esprit du traité de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis. Plusieurs raisons démontrent que les barrières imposées à l'industrie canadienne tendent plutôt à protéger des intérêts particuliers américains, et ce, au détriment de tous les acteurs de l'industrie forestière canadienne et de tous les consommateurs de bois d'oeuvre de l'autre côté de la frontière. Cependant, les coopératives forestières sont bien conscientes que l'absence d'accord aurait été encore plus préjudiciable. Pour cette raison, la fédération comprend et appuie le rôle qu'a joué le gouvernement canadien dans la signature de l'accord.

Nous recommandons au gouvernement canadien de contribuer à renouveler l'accord qui viendra bientôt à échéance. Si nous n'avons pas un nouvel accord le 12 octobre 2016, toute l'industrie forestière canadienne en souffrira beaucoup puisque que l'on prévoit que les marchés seront très actifs à ce moment-là. Par contre, si l'accord est reconduit sur la base de celui qui a cours actuellement, la fédération souhaite que son article 12 soit abordé afin qu'un comité se mette en place afin d'évaluer la pertinence de considérer l'exemption du Québec puisque son nouveau régime forestier est maintenant beaucoup plus basé sur le libre marché.

Je vais maintenant parler de la stratégie de production de bois et du virage industriel.

Récemment, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, Laurent Lessard, a reçu un rapport préparé par le doyen de la Faculté de foresterie de l'Université Laval, M. Robert Beauregard, sur la stratégie de production de bois. Nous ne connaissons pas les détails de ce rapport, mais nous savons qu'en plus d'un virage sylvicole pour ajouter de la valeur à notre fibre, le doyen milite aussi pour que l'État accompagne la conversion industrielle. Ce virage permettrait d'augmenter significativement les retombées économiques et les emplois totaux du secteur forestier. En l'absence de conversion, on risque aussi de perdre des emplois à moyen terme au sein de notre industrie.

Dans la mouvance de la bioéconomie, qui devrait prendre de plus en plus de place dans l'économie canadienne, il faudrait développer les biomatériaux, les produits de construction écoresponsables, la chimie verte et la bioénergie. La fédération souhaite que le gouvernement canadien s'implique dans cette conversion, notamment en favorisant les investissements afin d'aider l'industrie à se positionner dans ces nouveaux créneaux.

Je suis heureux que tout le monde parle aujourd'hui du potentiel de la biomasse forestière pour la chauffe. Depuis 2007, nous travaillons à développer la filière de la biomasse, mais avec une consommation interne pour la chauffe et les bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels. Déjà, des coopératives ont mis en place six centres de transformation et de conditionnement de la biomasse pour approvisionner nos clients, et ce, avec des partenaires institutionnels dont la Caisse de dépôt et placement du Québec, Fondation et quelques ministères. La fédération a effectué plusieurs études économiques qui démontrent la viabilité de cette filière. Si jamais cela vous intéresse, nous pourrions vous les faire parvenir.

Seulement au Québec, à l'extérieur de l'agglomération de Montréal, il serait possible de valoriser un million de tonnes de biomasse résiduelle, ce qui assurerait des retombées économiques majeures dans toutes les régions. Ce développement permettrait d'éviter l'émission d'un million de tonnes métriques d'équivalent CO₂ par la substitution de mazout, de propane et d'autres combustibles fossiles. Cette filière pourrait créer jusqu'à 16 000 emplois, dont le quart serait récurrent, et elle améliorerait la balance commerciale de 225 millions de dollars.

Le coût de l'énergie de la biomasse forestière est très compétitif. Il se situe à 6,57 \$ le gigajoule pour les plaquettes et à 10,26 \$ pour les granules, comparativement à 22,89 \$ pour le mazout et à 26,36 \$ pour le propane. Sur le plan du coût de l'énergie, c'est très compétitif.

• (1555)

Malgré ses énormes bénéfices potentiels sur les plans économique, social et environnemental, la biomasse tarde à se développer pour les principales raisons suivantes, à savoir le manque de connaissances de cette filière par les utilisateurs potentiels, la sécurité d'approvisionnement en combustible de qualité ainsi que le coût important des équipements et infrastructures nécessaires pour chauffer la biomasse.

Le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle pour améliorer le troisième aspect en offrant une aide financière à l'acquisition des équipements afin de réduire les périodes de retour sur les investissements et les coûts de financement.

Depuis le budget du 29 mars 2012, le gouvernement canadien a élargi la catégorie 43.2 de l'annexe II du Règlement de l'impôt sur le revenu pour y inclure le matériel de production d'énergie thermique alimenté aux combustibles résiduels. Le budget fédéral du 21 mars 2013 permet aux entreprises du secteur de bénéficier des mesures applicables jusqu'au 31 décembre 2015. C'est très bientôt.

Le gouvernement du Québec s'est aligné sur ces mesures, ce qui a pour conséquence de rendre les projets des entreprises produisant de l'énergie thermique admissibles aux crédits d'impôt relatifs au matériel de fabrication ou de transformation.

Le gouvernement fédéral devrait reconduire cette mesure bien au-delà du 31 décembre, et ce, au moins pour cinq ans. De plus, il pourrait donner une impulsion plus importante à la filière. La mesure actuelle permettant des déductions pour amortissement accéléré des investissements nécessaires à la production d'énergie thermique est mal adaptée à cette filière puisque les marges bénéficiaires sont très faibles au cours des premières années.

La mise en place d'un crédit d'impôt à hauteur de 20 % relatif au matériel de production d'énergie thermique alimenté aux combustibles résiduels pour l'ensemble des régions contribuerait grandement au développement de la filière et générerait d'importantes retombées.

Je vais maintenant aborder le dernier point, à savoir la reconnaissance du segment de l'aménagement forestier.

Au Canada et au Québec, la foresterie s'est construite selon le paradigme que la richesse se crée à partir de l'usine et que tout ce qui se trouve en amont est considéré comme des coûts qu'on doit comprimer. Dans d'autres secteurs industriels au Canada, on a une vision beaucoup plus intégrée de la chaîne de valeur où l'on associe toutes les étapes. L'industrie forestière en est encore à l'époque où l'on met les fournisseurs en concurrence pour obtenir le coût d'approvisionnement le plus bas.

L'aménagement forestier et l'approvisionnement sont généralement sous-traités avec le meilleur transfert de risque possible, c'est-à-

dire le travail à forfait et la propriété des équipements aux entrepreneurs. Tout cela fait en sorte qu'il est difficile d'innover en foresterie et qu'il devient de plus en plus difficile de valoriser les métiers forestiers.

La fédération travaille avec ses partenaires industriels pour améliorer ses relations d'affaires et investit beaucoup en matière d'innovation. Nous tenons d'ailleurs à remercier le gouvernement fédéral qui offre plusieurs programmes facilitant cette façon de faire.

Plusieurs de nos coopératives sont membres de FPInnovations, qui travaille étroitement avec nous pour ce qui est du volet forestier. Depuis un an et demi, notre fédération est également membre de FORAC — de la forêt au client —, qui est un consortium de recherche de l'Université Laval.

Nous recevons un financement important du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada. Enfin, notre fédération bénéficie d'une aide directe de Ressources naturelles Canada pour un projet de recherche sur les procédés de récolte et de conditionnement de la biomasse forestière.

Notre fédération souhaite que le gouvernement poursuive ses engagements en faveur de la recherche en foresterie parce que le renouveau forestier a besoin d'un segment d'aménagement forestier aussi fort que le reste de la chaîne. Elle souhaite également que les entrepreneurs forestiers deviennent admissibles au financement, notamment pour assurer le renouvellement des équipements forestiers.

C'est ce qui conclut ma présentation.

Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Lessard.

La parole est maintenant à Sylvain Labbé, président-directeur général du Bureau de promotion des produits du bois du Québec.

Allez-y, monsieur. Vous disposez de sept minutes.

M. Sylvain Labbé (président-directeur général, Bureau de promotion des produits du bois du Québec): Puis-je parler en anglais?

Le président: Bien sûr.

M. Sylvain Labbé: Ce sera plus facile si me m'exprime en anglais.

Je remercie le comité permanent de m'avoir invité à présenter un exposé.

Je porte quatre chapeaux. Je suis président-directeur général du Bureau de promotion des produits du bois du Québec. Je suis aussi vice-président et fondateur de Canada Wood, qui représente l'ensemble de l'industrie canadienne du bois et qui s'emploie à développer les marchés d'exportation. Je représente également l'Association canadienne des granules de bois, car nous avons au Québec des producteurs de granules de bois. Nous nous sommes joints à l'association canadienne l'année dernière. Je représente également le Canada au comité des Nations Unies sur les forêts et l'industrie forestière.

Je vais présenter des diapositives, que vous avez reçues en français et en anglais et qui vous aideront à comprendre ce dont je vais parler. Je vais présenter certains faits, certaines tendances et proposer une vision pour l'avenir qui vise la diversification de l'industrie canadienne du bois.

La première diapositive porte sur les exportations canadiennes de produits du bois. On peut voir que les exportations de bois résineux aux États-Unis ont augmenté au cours des cinq dernières années. On peut constater aussi qu'il y a une diversification puisque nous exportons du bois résineux outre-mer. Au cours des cinq dernières années, nous avons très bien réussi à développer de nouveaux marchés, notamment celui de la Chine. Cette diapositive vous donne aussi un portrait des exportations aux États-Unis et à l'étranger d'autres produits du bois, principalement des produits à valeur ajoutée, comme des composants structuraux, des revêtements de sol et du bois dur.

La deuxième diapositive montre une chose qui m'inquiète un peu. Elle porte sur les exportations et importations entre le Canada et les États-Unis de maisons usinées et de composants structuraux. Il s'agit de l'industrie des produits du bois à valeur ajoutée. Depuis 2010, notre balance nette est négative. Ce qui signifie que nous importons davantage de composants structuraux que nous en exportons. Il y a donc un problème.

La diapositive suivante fournit une explication à ce problème en comparant la productivité de l'industrie de la construction à celle du secteur des entreprises au Canada. Depuis 1982, la productivité du secteur des entreprises a progressé de 47 % tandis que celle de l'industrie de la construction est au mieux demeurée stable, ce qui signifie que notre productivité est faible.

Pour ce qui est des tendances, on observe une industrialisation de la construction dans le monde puisqu'on a davantage recours à la préfabrication.

La diapositive suivante nous montre qu'il y a également une augmentation de la construction de bâtiments verts. L'industrie de la construction souhaite diminuer son empreinte énergétique et carbonique dans tous les pays industrialisés et en développement.

La prochaine diapositive montre ce que nous avons fait en Chine. Nous avons décroché récemment un important contrat de construction de logements en Chine. Nous avons obtenu le contrat parce que nous avons démontré dans quelle mesure on peut réduire la consommation d'énergie et les émissions de carbone en construisant une maison modulaire au Québec qu'on exporte en Chine par rapport à la construction d'une maison de campagne en Chine. La réduction est très importante. En effet, au lieu d'émettre 114 tonnes de carbone, on en émet 30 tonnes. Nous avons obtenu le contrat parce que nous avons présenté cette comparaison.

Pour ce qui est des marchés de l'avenir, je dois dire que nous devons diversifier nos marchés, car nous savons qu'il y aura bientôt un cinquième accord avec les États-Unis sur le bois d'oeuvre. Nous avons accompli du bon travail à cet égard au cours des cinq dernières années. La prochaine étape consiste à diversifier nos produits. Nous devons ajouter de la valeur à notre industrie du bois.

La diapositive suivante montre l'évolution de la classe moyenne mondiale, qui est notre marché cible dans le domaine de la construction. Les petits cercles représentent la classe moyenne en 2009, et les grands cercles, la classe moyenne en 2013. Je n'ai pas besoin de vous dire quel marché nous viserons au cours des 10 prochaines années.

La prochaine diapositive porte sur les principaux marchés mondiaux des bâtiments préfabriqués en bois. La situation est la même. On voit que de 2008 à 2017, la croissance en Chine est phénoménale par rapport à celle d'autres marchés, comme les États-Unis, l'Allemagne et la Suède. La Chine sera un important marché cible pour les matériaux bruts et les produits à valeur ajoutée.

●(1600)

Je vais maintenant parler de la vision.

Je pense que nous devons changer notre façon de penser si nous voulons ajouter de la valeur à ce que nous produisons. Je vais vous présenter la vision du Québec, élaborée avec le gouvernement de la province, qui pourrait devenir, comme je le souhaite, la vision du Canada. L'objectif est d'exporter des systèmes de construction préfabriqués pour une valeur de 3 milliards de dollars. Actuellement, nous exportons du bois pour une valeur de 3 milliards de dollars, mais j'aimerais que 1 milliard de cette somme devienne 3 milliards de dollars de produits à valeur ajoutée. Il s'agit d'une stratégie gouvernementale à laquelle doivent collaborer l'industrie, les centres de recherche et d'innovation et toutes les autres parties prenantes. Nous en sommes maintenant à l'étape de l'analyse stratégique, qui consiste à évaluer nos faiblesses, les possibilités et les tendances ainsi qu'à formuler des recommandations. Cette étape devrait être terminée d'ici la fin de l'année. Nous allons ensuite élaborer une stratégie concertée et la mettre en oeuvre. Pour ce faire, il faudra sortir des sentiers battus. L'industrie du bois a habituellement produit du bois, mais nous devons maintenant penser autrement et trouver de nouveaux alliés au sein de notre industrie.

La diapositive suivante vous montre les retombées pour le Canada. Les chiffres présentés ici concernent les retombées pour le Québec uniquement, car il est question de 3 milliards de dollars en exportations pour le Québec seulement. Dans ce tableau, on peut voir qu'en 2014, la valeur de nos exportations des systèmes de construction préfabriqués s'établissait à environ 250 millions de dollars. Ce chiffre se traduit par à peu près 2 000 emplois, 8,7 millions de dollars en recettes fiscales directes pour le gouvernement du Québec et 4,5 millions de dollars en revenus pour le gouvernement du Canada. Si nous atteignons notre objectif, qui figure dans la colonne 2030, la valeur des exportations s'établira à 3 milliards de dollars, 25 000 nouveaux emplois seront créés, les recettes fiscales du gouvernement du Québec s'élèveront à 100 millions de dollars et elles s'établiront à 52 millions de dollars pour le gouvernement du Canada, et très peu d'investissements auront été nécessaires. Nous devons donc diversifier notre marché et nos produits.

La dernière diapositive présente une photo prise lors de la signature d'un contrat en Chine en novembre dernier durant la mission dirigée par M. Couillard à Shanghai. Nous avons signé un contrat d'une valeur de 350 millions de dollars pour la construction de 500 maisons au cours des cinq prochaines années par Panexpert, une entreprise québécoise. C'est le premier résultat de nos efforts. Il y a aussi un contrat de 20 millions de dollars qui arrive à échéance, signé également avec la Chine, pour la construction de maisons préfabriquées par American Structures, une petite entreprise du Québec. Les résultats sont déjà là. Le contrat de 500 maisons que nous avons signé à l'automne représente un nombre plus élevé que celui prévu pour 2018, alors les choses évoluent plus rapidement que je l'avais envisagé. J'encourage donc le Canada à élaborer une stratégie permettant non seulement de diversifier nos marchés, mais aussi d'ajouter de la valeur à notre industrie du bois.

Je vous remercie beaucoup.

●(1605)

Le président: Je vous remercie, monsieur Labbé, pour votre exposé. Je vous remercie tous d'être ici aujourd'hui. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Nous allons commencer le tour de sept minutes avec Mme Perkins, qui sera suivie de M. Rafferty et de M. Regan.

Madame Perkins, deux étudiantes de l'Université de Toronto qui sont assises à l'arrière vous accompagnent. Vous pourriez peut-être prendre une minute pour expliquer le programme auquel elles participent et peut-être les nommer.

Mme Pat Perkins (Whitby—Oshawa, PCC): Oui, je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais présenter au comité Sameen Zehra et Brynne Moore, qui sont toutes les deux étudiantes à l'Université de Toronto. Elles participent au programme Femmes au Parlement. Il s'agit d'un programme dans le cadre duquel elles peuvent suivre une députée pendant toute une journée. Hier, elles ont passé du temps à la Cour suprême, et aujourd'hui, elles sont venues à la Chambre. Elles ont rencontré de nombreuses personnes qu'elles ont trouvé très intéressantes. Je suis ravie qu'elles m'accompagnent.

Le président: Je vous remercie beaucoup. Vous disposez maintenant de sept minutes pour poser vos questions.

Mme Pat Perkins: Je vous remercie.

J'aimerais m'adresser d'abord au dernier témoin, M. Labbé. Je tiens premièrement à vous dire que je trouve extraordinaire que vous représentiez quatre industries. Vous devez aimer beaucoup ce travail pour vous y investir autant. J'ai trouvé tous les témoins intéressants, mais je vais m'adresser à vous en premier. Vous nous avez fourni des données assez intrigantes.

Au sujet des systèmes de construction préfabriqués, vous avez dit vouloir passer de 1 milliard de dollars à 3 milliards de dollars de produits à valeur ajoutée. Où êtes-vous rendu dans ce processus? Êtes-vous au début? Combien de temps avez-vous prévu pour atteindre cet objectif?

M. Sylvain Labbé: Nous en sommes au début, je dois avouer, mais les résultats récents nous montrent que nous progressons très rapidement. Je dirais que c'est attribuable aux nouvelles lois adoptées dans différents pays concernant la réduction des émissions de carbone et de la consommation d'énergie dans le secteur de la construction. Pourquoi avons-nous obtenu ce contrat en Chine? C'est parce que la Chine a conclu une entente avec les États-Unis en vue de réduire son empreinte carbonique. Dans bien des régions en Chine, les entreprises doivent maintenant démontrer qu'elles ont réduit leur empreinte carbonique afin d'obtenir leur permis. Lorsque nous avons présenté l'étude comparative que nous avons effectuée, nous avons décroché le contrat. Auparavant, nous avions du mal à concurrencer le secteur de la construction de logements en béton dans les pays en développement. Ce qui nous aide, c'est la réglementation en matière d'environnement et le fait que les avantages du bois sont maintenant connus, alors il faut saisir l'occasion maintenant.

Ce qui fait défaut en ce moment, c'est la productivité. Nous devons produire plus efficacement, diminuer nos coûts et normaliser les volumes. Nous devons développer cette stratégie, probablement en collaboration avec une autre industrie, l'industrie des infrastructures, de grandes entreprises comme SNC-Lavalin et d'autres. Nous devons sortir des sentiers battus.

• (1610)

Mme Pat Perkins: Ce sont là de très bonnes perspectives. Il y a eu des discussions au pays sur la mesure dans laquelle l'industrie du bois profitera de certains changements au code du bâtiment. Il est prévu notamment que tout immeuble de plus de quatre étages pourra être construit avec du bois. Je ne sais pas quelle limite a été fixée; j'ai entendu dire 13 ou 14 étages. C'est un des changements au code du bâtiment. Est-ce que cela vous sera utile?

M. Sylvain Labbé: Oui. J'ai participé à l'élaboration de la stratégie dans le cadre du programme Wood WORKS! il y a sept ans, qui s'appelle Cecobois au Québec. J'en suis également le fondateur. Ce changement était nécessaire, car nous utilisons déjà le bois dans nos constructions. En effet, 95 % de nos constructions sont faites de bois. Cependant, dans d'autres pays, ce n'est pas le cas. Nous devons faire cela avant de pouvoir montrer à d'autres pays que le bois est un bon matériau de construction. C'était la stratégie.

Nos principaux marchés dans l'avenir seront les États-Unis et l'Asie, principalement la Chine.

Mme Pat Perkins: Je vous remercie beaucoup.

Je vais maintenant poser quelques questions à M. Hanlon.

Vous avez dit souhaiter la création d'un programme pour les entreprises en démarrage, monsieur Hanlon. Il pourrait s'agir d'un programme gouvernemental qui accorderait des subventions pour aider ces entreprises. Pouvez-vous en dire un peu plus long à ce sujet?

M. Joe Hanlon: Actuellement, il existe un certain nombre de programmes, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux. D'un exercice financier à l'autre, on ne sait jamais combien d'argent sera disponible ni pendant combien de temps un programme sera maintenu, alors il est très difficile de présenter des demandes, de réaliser des progrès et de les maintenir.

Selon nous, il faut un programme fédéral ou provincial qui investit dans les entreprises en démarrage. Une entreprise peut avoir besoin de deux ans pour établir le plan d'affaires, régler les questions environnementales et construire un immeuble de catégorie 20 ou 10, et, pendant ce temps, l'entreprise doit pouvoir compter sur un financement constant, c'est-à-dire durant la construction et toutes les étapes qui précèdent.

J'ai déjà fait partie de la bande de Red Rock. J'ai été élu chef et j'ai siégé au conseil de bande. Je peux vous donner l'exemple d'un programme, qui ne s'adressait pas à l'industrie forestière cependant, dans le cadre duquel l'approbation des demandes a pris tellement de temps qu'il a fallu mettre à pied des travailleurs. Ensuite, il a fallu embaucher à nouveau d'autres travailleurs, car ceux qu'on avait remerciés se sont trouvés un autre emploi. Il a donc fallu tout recommencer.

Nous voulons trouver une façon plus efficace et rentable d'aider ces entreprises à démarrer, car c'est profitable pour les collectivités.

Mme Pat Perkins: Je vous remercie beaucoup.

Monsieur Brown, j'ai bien aimé vous entendre dire que les nouveaux investissements et la création d'emplois sont à la hausse. C'est un point très positif. La somme de 100 millions de dollars dont vous avez parlé — à quoi doit-elle servir? Servira-t-elle à l'entreprise Produits forestiers Résolu pour la construction d'une nouvelle scierie?

• (1615)

M. Dennis Brown: Oui, il y a deux collectivités dans le nord-ouest de l'Ontario, Atikokan et Ignace, qui, ensemble, investiront environ 100 millions de dollars. Une partie de cette somme servira à la construction d'une nouvelle scierie à Atikokan et l'autre partie servira à moderniser une scierie existante à Ignace et à créer des emplois. C'est excellent pour l'économie du nord-ouest de l'Ontario.

Mme Pat Perkins: Tout le monde participe à la création d'emplois...

M. Dennis Brown: C'est exact.

Mme Pat Perkins: ... et ça fonctionne. C'est une très bonne nouvelle.

M. Dennis Brown: Oui.

Mme Pat Perkins: Vous avez mentionné précisément quelques préoccupations. Comme je suis nouvelle au comité, et que je ne connais pas bien la situation, je peux me permettre de poser des questions pour ma propre gouverne. Pourriez-vous me dire ce qu'on fait pour gérer le caribou?

M. Dennis Brown: On a publié des études qui, à notre avis, ne tiennent pas compte de toutes les données probantes. Certaines études donnent à penser que l'industrie forestière empiète sur le territoire du caribou. D'un autre côté, d'autres études indiquent que l'industrie forestière contribue à nettoyer son territoire et que cela fait en sorte que les populations de caribous se portent mieux. Voilà ce qu'il en est.

Mme Pat Perkins: Si vous aviez l'occasion... je pense que je devrais plutôt vous demander si vous n'êtes pas d'accord...

Le président: Madame Perkins, je suis désolé, mais votre temps est écoulé. Si vous trouvez un autre exemple, peut-être que quelqu'un pourra y revenir plus tard.

Vous pouvez répondre.

M. Dennis Brown: J'ai un article ici, que je ne lirai pas au complet et qui a été publié dans le *Chronicle-Journal* de Thunder Bay le 7 mars dernier, dans lequel on explique qu'il ne faut pas jeter le blâme sur l'entreprise Résolu. Il s'agit de l'entreprise qui est en train de construire une scierie dans le nord-ouest de l'Ontario. Elle exploite déjà une série à Thunder Bay et elle est en train d'y construire une usine de granules de bois. Elle exploite également une scierie à Ignace. Je vais vous lire quelques lignes de cet article:

Les chiffres et les tendances concernant la plupart des populations de caribous des bois dans la forêt boréale sont méconnus. Il est difficile d'évaluer avec précision les populations de caribous des bois parce que la densité est faible, le territoire est vaste et il couvre plus d'une province.

Alors quelle est la véritable raison du déclin des populations de caribous des bois, s'il y a effectivement un déclin?

Certaines personnes mettent en doute les chiffres. Elles estiment que les populations de caribous des bois se portent très bien.

Le président: D'accord, ce sera tout pour cette question. Je vous remercie beaucoup.

La parole est maintenant à M. Rafferty pour huit minutes.

M. John Rafferty (Thunder Bay—Rainy River, NPD): Très bien. Merci beaucoup, monsieur le président.

Je n'ai pas de question au sujet du caribou des bois, mais si vous pouvez compléter votre réponse pendant mon temps de parole, je n'y vois pas d'inconvénient.

Ma première question s'adresse à M. Brown.

Cela va peut-être en surprendre quelques-uns, mais il arrive parfois que le gouvernement ait une vraie bonne idée. Je vais vous dire laquelle. Lors de la crise économique, en 2008-2009, le gouvernement a mis en place un fonds d'adaptation des collectivités, qui était conçu précisément pour aider les collectivités comme Atikokan. Si vous avez suivi l'histoire d'Atikokan au cours des 50 dernières années, vous savez que c'est une collectivité axée sur l'exploitation des ressources qui a connu un parcours en dents de scie. Malheureusement, le fonds d'adaptation n'a été mis en place que pour deux ans. Je voulais vous en parler parce que vous avez bénéficié de l'aide offerte par le fonds d'adaptation des collectivités.

Pensez-vous qu'un fonds permanent, peut-être voué ou réservé aux petites collectivités ou aux collectivités rurales, visant notamment l'infrastructure... Je connais Atikokan et je sais que ses besoins sont énormes de ce côté. Cela m'étonnerait si toutes les collectivités canadiennes de la taille de la vôtre, monsieur Brown, n'étaient pas exactement dans la même situation. Je me demandais si vous pouviez dire au comité ce que vous pensez du fonds d'adaptation des collectivités. À mon avis, il y a lieu de croire que la foresterie, comme pratiquement toutes les industries primaires, va créer d'autres remous pour les collectivités. Qu'en pensez-vous?

M. Dennis Brown: Oui. Comme M. Rafferty le disait, en 2008, Atikokan a bénéficié de l'aide du fonds d'adaptation des collectivités. Nous avons obtenu du financement pour notre rue principale. Nous avons construit un nouvel hôtel de ville et rénové notre aéroport. Cette aide était la bienvenue, mais aujourd'hui, notre petite ville peine à payer sa part. C'est devenu problématique. Bien souvent, elle doit assumer 50 % des dépenses. Par exemple, l'an dernier, la province a offert du financement à notre ville, et celle-ci devait déboursier la moitié des dépenses. Il fallait repaver un kilomètre de route et faire l'installation de conduites d'égouts et d'aqueduc. La facture s'élevait à 4 millions de dollars, et nous devions en payer la moitié. Vous voyez, pour une petite ville d'une population de 3 000 personnes, c'est très difficile.

M. Rafferty a raison. L'infrastructure est réellement déficiente, et je crois que c'est la même chose dans toutes les petites villes du Canada, et même dans les grandes. C'est problématique. Je ne sais pas quelle est la solution rapide à tout cela, mais je peux vous dire que notre collectivité n'est pas en mesure d'emprunter beaucoup plus de fonds pour payer sa part des dépenses ni faire quoi que ce soit. Nous sommes dans une impasse.

• (1620)

M. John Rafferty: Soulignons aussi que pour que des entreprises décident d'investir dans ces collectivités, il faut que l'infrastructure soit là. Parfois, c'est sans issue. Si la qualité de vie n'y est pas... et il se trouve que je connais Atikokan. Je sais à quoi ressemblent sa piscine et sa patinoire. À la patinoire, pas besoin de se donner un élan; on monte ou on descend la pente. Et c'est une patinoire intérieure.

C'est très important. Merci de l'avoir mentionné.

M. Hanlon, lors d'audiences précédentes, un témoin des Premières Nations de la Colombie-Britannique est venu nous parler du succès que connaît son organisation avec le projet pilote qu'elle a lancé à l'intention des jeunes. Je crois que tous les membres du comité se souviendront de cette discussion. Le projet a été financé par la province et un bailleur de fonds privé.

Le gouvernement provincial assure les fonds voués à l'éducation, tandis que le partenaire privé offre des emplois d'été et de l'encadrement aux étudiants. Le programme couvre toute une gamme d'emplois, du technicien forestier aux travailleurs spécialisés en foresterie, en passant par la gestion forestière, l'entreprise forestière et les pratiques commerciales. Pensez-vous que ce type de programme serait bien accueilli dans votre collectivité et dans tout le Nord de l'Ontario? Pensez-vous que le gouvernement fédéral pourrait participer activement à une telle initiative en Ontario?

M. Joe Hanlon: Selon moi, c'est essentiel si on pense à ce dont on a besoin pour mettre sur pied des entreprises, créer de l'emploi et offrir des débouchés. C'est avantageux pour nous de former nos jeunes et de les garder au sein de nos collectivités pour qu'ils puissent exercer un métier utile à l'égard de la gestion de la forêt. On ne peut pas dissocier les deux...

On entend tellement d'histoires d'horreur à propos de réserves des Premières Nations où il n'y a pas de travail et qui sont affligées par la pauvreté et tout le reste. Toutes nos collectivités sont entourées de forêts. Elles offrent toutes des produits forestiers. Si toutes les collectivités des Premières Nations s'unissaient, chacune d'elle pourrait devenir un exemple de réussite. On pourrait se vanter que tout le monde travaille. Les collectivités des Premières Nations en profiteraient, de même que les collectivités avoisinantes, vu les retombées économiques, mais surtout, les jeunes en sortiraient gagnants.

Vous avez entendu parler des taux de suicide chez les Premières Nations et de tout ce qui s'y passe. Cela leur donnerait de quoi s'occuper et de quoi travailler. Ce serait une structure qui leur permettrait de gagner de l'argent, ou d'acheter un véhicule, comme on voit dans bien des collectivités. Les jeunes ont cette possibilité. Pas les Premières Nations. Un programme d'aide fédéral à l'emploi et à la formation serait essentiel.

M. John Rafferty: Ai-je le temps de poser une question à M. Lessard rapidement?

Le président: Oui, il vous reste quelques minutes.

M. John Rafferty: Monsieur Lessard, ma question porte sur l'entente sur le bois d'oeuvre. Jusqu'à maintenant, le comité a entendu différents points de vue concernant les avantages et les inconvénients de l'entente et sur ce que l'avenir devrait lui réserver.

Nous avons entendu ce que vous avez dit à propos de l'avenir de l'entente sur le bois d'oeuvre. Si on entame bel et bien les négociations, qu'aimeriez-vous que la nouvelle entente prévoie, au Québec en particulier, mais aussi dans l'ensemble du Canada? Avez-vous des commentaires à formuler à ce sujet?

[Français]

M. Jocelyn Lessard: Quand je parle à mes collègues qui sont impliqués plus directement dans cette négociation, on entend dire qu'il y a un fort consensus partout au Canada. En effet, on souhaite que cet accord soit renouvelé. Dans cet accord, certaines dispositions prévoient que l'on peut revoir son application dans les territoires où des règles auraient changé de manière considérable.

Nous souhaitons au moins que l'accord soit renouvelé parce qu'un confit qui surviendrait dans un an et demi serait vraiment catastrophique non seulement pour l'industrie forestière canadienne, mais pour pratiquement l'ensemble des communautés qui en dépendent. Il est donc très important de réussir à faire baisser la pression.

J'ai essayé d'être clair: nous considérons que c'est déloyal, que cela ne respecte pas l'Accord de libre-échange et que cela ne devrait pas se dérouler de cette façon. Cependant, comme l'absence d'accord est pire, nous croyons qu'il faut investir beaucoup.

Pour une année, tout sera possible et permis, mais à la fin de cette période, en octobre 2016, ce pourrait être terrible pour notre industrie, à moins que l'on compte beaucoup sur Sylvain pour vendre du bois ailleurs aux États-Unis.

•(1625)

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Rafferty. Le temps est écoulé.

La parole est maintenant à M. Regan pour huit minutes.

L'hon. Geoff Regan: Je m'adresse d'abord à vous, monsieur Hanlon. Vous avez parlé brièvement de l'importance d'offrir une éducation aux jeunes gens des Premières Nations. Pouvez-vous nous

dire quels types de programmes de formation seraient les plus efficaces, selon vous?

M. Joe Hanlon: Les plus efficaces? J'imagine que ce serait les programmes de formation professionnelle. On a besoin de gens de métier partout au pays. Il serait bénéfique de former les membres de notre collectivité, qu'on parle de soudeurs ou de mécaniciens, et de pouvoir les garder chez nous. Cela profiterait à notre usine de production de bois ainsi qu'à l'industrie forestière.

Pour ce qui est de la gestion de la forêt, nous avons besoin de forestiers. Nous devrions solliciter la participation des jeunes. Ce n'est pas un métier qui s'apprend du jour au lendemain. C'est un long processus. Il faut inciter les jeunes à s'engager dans cette voie, mais il faut aussi pour cela qu'ils voient la lumière au bout du tunnel et qu'ils sachent qu'il y a des débouchés. Ils doivent savoir que sera payant d'aller étudier pendant quatre ou cinq ans pour devenir forestier.

L'hon. Geoff Regan: Comment s'assurer qu'ils verront cette lumière au bout du tunnel? Quelle est la première chose à faire?

M. Joe Hanlon: Je crois sincèrement que l'un ne va pas sans l'autre. Les membres de la collectivité savent qu'il y aura une usine de granules de bois et que cela va créer 45 emplois. Ils vont entreprendre et poursuivre la formation. Je pense qu'il faut avoir une vue d'ensemble.

J'ai signalé rapidement quelques points qui posent problème — je répète que je ne veux critiquer aucun programme en particulier, seulement la façon dont ils sont conçus. On remarque entre autres que lorsque les choses commencent à bouger, on doit tout interrompre parce qu'il faut aller voir ailleurs et s'adresser à d'autres personnes pour obtenir du financement. Il faut tout réexpliquer et retravailler. On a besoin d'un système uniforme qui nous permettrait de prendre de la vitesse et de favoriser le moral des travailleurs et de poursuivre nos activités sans interruption.

L'hon. Geoff Regan: L'implantation projetée de l'usine de granules de bois dans votre communauté vous inspire-t-elle des conseils pour d'autres communautés qui cherchent à transformer leur industrie?

M. Joe Hanlon: Je pense qu'elles se heurteront aux mêmes difficultés et aux mêmes problèmes que nous. Nous allons réussir. Malheureusement, cela prendra plus de temps que nous avions imaginé.

Nous disons au comité de créer un processus qui permettra d'éviter cela. Faisons que ça réussisse.

Comme je l'ai dit dans mon exposé, venez chez nous informer les membres de notre communauté de vos intentions. La communauté a dû investir pour obtenir la promesse d'avoir du bois, vraiment investir pour obtenir la confirmation de cette promesse et, actuellement, elle s'interroge sur l'usine de granules. Où est-elle? Cela fait maintenant trois ans que rien ne bouge. Encore une fois, cela fait partie du processus. Nous pourrions dire aux autres communautés des Premières Nations de nous imiter, mais nous voulons surtout dire qu'il faudrait au moins que le comité et le gouvernement fédéral examinent sérieusement le problème et décident de réparer le système, de matérialiser le projet...

L'hon. Geoff Regan: Merci.

Monsieur Brown, peut-on tirer des leçons de l'élaboration, de la négociation et de la conclusion de l'accord entre les six Premières Nations et la Résolute, dont vous avez parlé, des leçons profitables à d'autres communautés, particulièrement pour réunir le plus de conditions dont M. Hanlon a parlé et répondre à la nécessité d'une participation d'un plus grand nombre de Premières Nations?

M. Dennis Brown: Je pense que c'est le fait que nous sommes partenaires des Premières Nations. Comme nous, elles ont besoin d'emplois et d'une économie florissante. Elles sont très intéressées.

Le 11 février, à Thunder Bay, quand la Résolute et les Premières Nations ont signé le protocole d'entente, ça été un grand jour. Je pense que cela donnera de l'emploi à toutes les Premières Nations de la région, et, essentiellement, c'est ce que nous voulons nous aussi. À partir de maintenant, je pense, nous devons collaborer avec elles.

• (1630)

[Français]

L'hon. Geoff Regan: Monsieur Labbé, vous avez entendu les commentaires concernant l'éducation et la transformation. De plus, vous avez vous-même mentionné l'importance d'améliorer la productivité.

Selon vous, de quelle façon le gouvernement pourrait-il être impliqué à ce sujet? Quel est le rôle de l'industrie pour ce qui est d'améliorer la productivité?

[Traduction]

Le président: Monsieur Labbé, avez-vous entendu? Non?

[Français]

L'hon. Geoff Regan: M. Labbé.

[Traduction]

Le président: Non. Ils ne semblent pas avoir entendu.

[Français]

L'hon. Geoff Regan: Je crois qu'il n'a pas entendu?

[Traduction]

Le président: Non. Ils ne semblent pas nous entendre.

À qui le demandiez-vous, encore une fois?

L'hon. Geoff Regan: À M. Labbé.

Le président: Monsieur Labbé, avez-vous entendu? Non?

L'hon. Geoff Regan: Faites un signe si vous nous entendez.

[Français]

Vous pouvez lever la main si vous pouvez nous entendre.

Est-ce que vous nous entendez maintenant?

[Traduction]

Le président: Ils ne semblent pas entendre.

L'hon. Geoff Regan: Bon. Inutile de lui poser la question.

Le président: Non. Toutes mes excuses.

L'hon. Geoff Regan: C'était une bonne question.

Le président: Nous verrons si nous pouvons rétablir le contact.

L'hon. Geoff Regan: D'accord.

Permettez-moi de m'adresser au maire Brown.

Pouvez-vous nous décrire certaines caractéristiques de votre scierie moderne? Qu'est-ce qui en fait le dernier cri et qu'est-ce qui la rendra plus concurrentielle?

M. Dennis Brown: Je sais de source sûre, par exemple, que sa raboteuse est la toute dernière nouveauté. En fait, le bois viendra par camions d'Ignace, à environ 145 kilomètres, pour être raboté à Atikokan. Je ne connais pas toutes les caractéristiques de la scierie, mais on m'a dit qu'elle était du dernier cri et que c'était peut-être la plus moderne du Canada.

Comme je l'ai dit, elle sera la plus nouvelle du Canada.

L'hon. Geoff Regan: Monsieur Hanlon, comme vous connaissez bien les Premières Nations, quelle participation entrevoyez-vous de leur part dans la recherche, le développement et l'innovation dans le secteur forestier et, si ce n'est pas suffisant, que faudrait-il y changer?

M. Joe Hanlon: Pardon?

L'hon. Geoff Regan: Si, d'après vous, leur participation n'est pas suffisante, comment pouvons-nous l'augmenter?

M. Joe Hanlon: Pour vous donner l'exemple des granules, c'est ici qu'arrive l'étape qui prend beaucoup de temps.

En fait, nous participions au projet des granules de bois avec Atikokan, pour Great North Bio Energy, dont c'était en fait le projet. Malheureusement, après la vente à Rentech, nous sommes tombés aux oubliettes, mais nous avons continué de collaborer avec Great North Bio Energy et avec la nation de Whitesand. Au début, il était censé y avoir trois usines de granules dans le nord de l'Ontario: à Atikokan, à Whitesand et dans nos communautés. Maintenant, il s'agit de projets séparés. Nous croyons que le volume... nous avons 60 000 tonnes, et l'autre communauté, autant. Cela en fait 120 000. On peut négocier de meilleures conditions et essayer d'obtenir des engagements fermes.

Encore une fois, cela revient à une question de choix du moment. Notre participation aurait pu être différente.

L'hon. Geoff Regan: Je voudrais entendre la réponse du maire Brown, s'il le peut, monsieur le président.

Le président: Brièvement, s'il vous plaît.

M. Dennis Brown: En ce qui concerne ce que Joe disait de l'usine à Atikokan, c'était une usine de panneaux de particules qui a fait faillite en 2008, par suite du déclin de l'économie. La ville a pris un risque; nous l'avons reprise, puis nous l'avons vendue à un homme d'affaires réputé de Thunder Bay, mais il a dû se raviser à son tour et la vendre, parce qu'il y mettait ses fonds propres et que les banques refusaient de lui avancer l'argent pour la transformer en usine de granules. Elles croyaient peu aux promesses du secteur forestier.

Voilà pourquoi ça été un problème et que nous avons dû la vendre à une entreprise américaine, Rentech, qui l'exploite maintenant. Sinon, elle ferait peut-être encore partie du partenariat dont Joe parlait.

Le président: Merci, monsieur Regan.

Nous entreprenons maintenant le cycle des interventions d'une durée de cinq minutes. Nous commençons par Mme Crockatt. Ce sera ensuite MM. Trost puis Caron.

Allez-y, madame Crockatt, vous disposez de cinq minutes.

Mme Joan Crockatt (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le président, je me demande si nous avons rétabli le contact avec nos témoins.

Monsieur Labbé, entendez-vous?

Non. C'est impossible. Nous espérons rétablir le contact.

Je m'adresse à M. Brown.

Je pense que mon collègue vous a posé une question à laquelle je veux donner suite et vous donner l'occasion de compléter votre réponse. À propos, je vois que vous avez fait partie du conseil d'Atikokan pendant plus de 30 ans, et que, en ojibwa, « Atikokan » signifie os de caribou. Est-ce vrai?

Vous avez commencé à parler du caribou.

Pouvez-vous nous parler de vos craintes? Veuillez décrire un peu plus complètement la nature du problème que vous affrontez.

•(1635)

M. Dennis Brown: La province et le gouvernement fédéral ont produit des études selon lesquelles le caribou souffrira si on ne lui réserve pas plus de territoire.

Le problème est que ce territoire, c'est du bois, une partie de la forêt boréale, sur laquelle comptent les sociétés forestières. Elles ont besoin d'un approvisionnement en bois prévisible, bon marché, assuré pour leurs usines. Les entreprises et les gens ont besoin de certitude, et c'est une nécessité pour nous.

Je crois que 44 %, actuellement, de la forêt boréale ne peut pas être exploitée, qu'elle est mise en réserve. L'exploitation n'en touche qu'environ 2 %. Il y a sûrement assez de territoire réservé au caribou, et il peut rester assez de bois pour les compagnies.

Mme Joan Crockatt: Croyez-vous que la superficie en réserve est excessive? Pourriez-vous préciser? Je ne veux pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit. Quelle est votre opinion sur l'avenir du caribou?

M. Dennis Brown: Comme ce à quoi je faisais allusion, plus tôt, et je vous en laisserai un exemplaire, je ne crois pas que ce soit scientifiquement fondé. Ce n'est qu'un exemple, mais il est beaucoup cité chez nous, dans le nord-ouest. On voit très souvent des caribous dans les coupes vidées. Mais beaucoup affirment, d'un autre côté, que l'exploitation forestière dans la région détruira leur habitat et chassera l'espèce. Cela n'a aucune base scientifique. Je pense que, d'abord, il faut s'en assurer.

Nous avons besoin des emplois et de l'économie, mais nous devons aussi prendre soin de l'environnement. Je pense qu'il y a un moyen de faire les deux, avec tout le territoire dont nous disposons, particulièrement dans la forêt boréale qui va du Pacifique presque jusqu'au Québec.

Mme Joan Crockatt: Croyez-vous qu'il faut modifier la Loi sur les espèces en péril et, dans ce cas, que recommandez-vous?

M. Dennis Brown: Si j'étais député fédéral, j'examinerais très attentivement ces études et je m'efforcerais certainement à ne pas réserver plus de territoire au caribou, aux dépens des emplois dans les sociétés forestières. Ces compagnies pourvoient aux emplois dans nos communautés, des emplois dont nous avons besoin.

Mme Joan Crockatt: Merci beaucoup.

Monsieur Hanlon, je me demande si vous pouvez nous parler du financement fédéral que vous avez reçu et de ce qu'il a particulièrement permis de faire, de ce qui, d'après vous, a donné des résultats et de ce que vous escomptez. Je veux entendre des

détails précis, pour que nous puissions nous faire une idée de ce qui vous aide.

M. Joe Hanlon: Nous avons fait une demande auprès de Ressources naturelles Canada, dans le cadre du processus de l'Initiative de foresterie autochtone. Nous avons pu obtenir du financement à cet égard pour faire faire notre étude de classe 30 et notre plan d'entreprise.

En fait, nous avons refait une demande et nous en avons envoyé aussi à FedNor et à la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario. Nous essayions alors de terminer nos études de classe 20 et de classe 10.

Malheureusement, il y a les retards, mais on n'y fait pas attention. Nous suivrons le processus de demande. Il prend du temps. L'exercice financier pourrait être différent selon la source du financement. C'est là que gît, encore une fois, la difficulté. Nous trouverons le moyen de la franchir, mais je veux dire que si nous voulons accélérer le processus et faire profiter les Premières Nations des possibilités économiques, maintenons l'élan. C'est ce que nous visons.

Mme Joan Crockatt: Voulez-vous ajouter autre chose?

•(1640)

M. Joe Hanlon: Si vous n'y voyez pas d'objection, je tiens seulement à dire, sur le caribou, que j'ai commencé à travailler dans la forêt quand j'avais 17 ans. Je suis mécanicien breveté. Je n'ai jamais vu de caribou pendant toutes les années que j'ai été là-bas. Aucun de mes collègues non plus.

Quelqu'un aurait récemment vu un caribou dans les parages. L'animal vit plus au nord; nous savons cela. Mais pour une raison que j'ignore, quelques caribous sont descendus là-bas. J'ai même entendu dire, en ce qui concerne les communautés des Premières Nations, que, maintenant... On essaie d'enlever des forêts, mais, en même temps, on touche la population d'originaux. Nous disons que le caribou a vécu toutes ces années dans le nord. Qu'il y reste. Laissez-nous nos emplois et nos originaux; laissez-nous en paix.

Je n'ai jamais vu de caribou dans notre région.

Mme Joan Crockatt: Aviez-vous d'autres observations?

M. Dennis Brown: Je tenais seulement à communiquer ces renseignements sur le caribou.

Mme Joan Crockatt: Ai-je le temps pour plus de questions, monsieur le président?

Le président: Oh non! Je suis heureux que vous me l'ayez rappelé.

Merci, madame Crockatt.

Monsieur Trost, vous disposez de cinq minutes. Ensuite ce sera M. Caron et Mme Davidson.

M. Brad Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Je suppose, monsieur le président, que le contact téléphonique avec le Québec n'est pas rétabli.

Le président: Messieurs, pouvez-vous nous entendre?

Je pense que vous avez raison, monsieur Trost.

M. Brad Trost: Que le procès-verbal mentionne que nous voulons les questionner. Nous aimons aussi questionner les témoins ici présents, mais nous nous débrouillerons avec ce que nous avons.

Les groupes de témoins sont constitués comme ils le sont pour notamment faire comprendre la personnalité des régions et les différences régionales. Messieurs, vous êtes essentiellement des représentants, aujourd'hui, du nord de l'Ontario, pas seulement de vos communautés. Le comité doit-il connaître certains renseignements particuliers sur l'industrie forestière du nord de l'Ontario, sur ce qui la différencie de celle du reste du pays ou sur ses besoins particuliers par rapport à ceux du secteur en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick? Je pense que non, mais qu'est-ce qui distinguerait le nord de l'Ontario et la région que vous représentez?

M. Joe Hanlon: L'une des principales différences découle du peuplier, un feuillu. Pendant des années, on n'a exploité que les résineux, en épargnant les feuillus. Maintenant, le peuplier n'est plus protégé contre le vent, qui le renverse. C'est une grande perte. Les sociétés papetières ou les scieries continuent d'exploiter les résineux, tandis que les feuillus restent debout, jusqu'à maintenant. L'essence est sous-utilisée. L'usine de granules offre notamment de l'utiliser. Nous essayons d'obtenir les allocations de bois pour en commencer l'exploitation. Plus on attend, plus on gaspille de bois et plus, essentiellement, le vent en renverse. Certaines compagnies se contentent de couper le bois et de l'abandonner sur place, et il est inutilisable.

M. Brad Trost: Intéressant! Je n'y aurais jamais pensé. Mon expérience de la forêt se limite à la plantation d'arbres en Colombie-Britannique. D'après votre expérience et les relations que vous possédez tous les deux — je sais qu'aucun de vous n'est chercheur — le gouvernement ou l'industrie se fondent-ils sur un travail particulier de recherche pour mettre les feuillus en valeur? Est-ce qu'on compte seulement en tirer des granules ou est-ce qu'on fait de la recherche pour la transformation en produits à valeur ajoutée? Devrions-nous faire des recommandations en ce sens ou est-ce déjà fait?

M. Dennis Brown: Je sais que, il y a quelques années, nous envisagions une usine de placages à Atikokan mais, en fin de compte, le projet n'a pas beaucoup progressé, parce que l'intérêt, au Canada, à l'époque, semblait minime. Je sais que notre agent de développement économique était en relation avec quelqu'un, dans l'État du Washington, je crois, et que la possibilité existe encore, si on y mettait un peu plus d'énergie.

J'ignore si Joe a des observations à ce sujet.

M. Joe Hanlon: Je serais d'accord. Le gouvernement de l'Ontario a mis sur pied le processus pour amener les gens à exploiter la forêt de façon concurrentielle, mais une grande partie de cet effort a été consacrée à la production de granules. Si l'usine de placages nous permettait de fabriquer du contreplaqué... Cette région du nord de l'Ontario comptait deux usines de contreplaqué. L'une d'elles a brûlé, et l'autre est essentiellement fermée depuis 2008.

Nous avons parlé de la meilleure utilisation finale du bois. Nous devrions transformer les billes de déroulage en contreplaqué et, essentiellement, utiliser le reste pour fabriquer des granules, ce qui serait plus rentable.

• (1645)

M. Brad Trost: Nous n'avons pas encore rétabli le contact avec les autres témoins. Je vais donc y aller d'une dernière question.

La Colombie-Britannique a réussi à trouver d'excellents débouchés en Chine. D'après les cartes, si on est au Nouveau-Brunswick et

ailleurs, l'Europe est plus proche. Vous êtes un peu plus dans le centre du pays. Des marchés d'exportation présentent-ils un intérêt particulier pour le nord de l'Ontario ou votre situation géographique vous désavantage-t-elle par rapport au reste du pays?

Vers quels marchés d'exportation allez-vous vous tourner? Où sont les possibilités, pour les granules ou d'autres produits? Le gouvernement devrait-il mettre en oeuvre des moyens, dans sa politique commerciale ou dans sa politique de marketing qui aideraient particulièrement les marchés que cible le nord de l'Ontario?

M. Dennis Brown: Une partie du marché de l'usine de granules de bois de Rentech, à Atikokan, se trouve au Royaume-Uni. L'entreprise expédie des granules de bois par chemin de fer vers la ville de Québec et les charge ensuite sur des bateaux en route vers la Grande-Bretagne. C'est donc un premier débouché.

Nous pensons qu'il y a peut-être un autre débouché. En effet, nous utilisons actuellement la biomasse blanche et nous espérons qu'un jour, lorsqu'il faudra augmenter la production d'électricité, on utilisera la biomasse avancée, et cela nécessite des granules de bois qui peuvent être entreposés à l'extérieur. Une entreprise norvégienne a une grande expertise dans ce domaine. Je crois que le Canada pourrait profiter de ce débouché, et nous espérons que même à Atikokan, nous pourrions collaborer avec cette entreprise norvégienne pour entreprendre ce type d'activité dans le nord-ouest de l'Ontario.

Le président: Merci, monsieur Trost. Votre temps est écoulé.

M. Caron souhaite parler aux témoins avec lesquels nous ne pouvons pas communiquer. C'est probablement le cas d'autres personnes aussi.

Pouvez-vous nous entendre maintenant, messieurs?

[Français]

M. Sylvain Labbé: Nous pouvons vous entendre.

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de nous avoir livré leur présentation.

Je vais d'abord m'adresser à M. Lessard. M. Labbé pourra répondre par la suite, s'il le désire.

Monsieur Lessard, vous avez parlé de l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux. En fait, je vais reprendre en partie ce que M. Rafferty disait plus tôt.

Dans un contexte comme celui de l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux, il faut qu'il y ait une entente entre les deux parties. L'accord arrive à échéance, mais nous ne savons vraiment pas ce que les Américains voudraient retrouver dans une éventuelle nouvelle entente.

Vous avez dit que ce n'était pas l'entente idéale, mais que c'était préférable à une absence d'entente. Nous voulons que l'entente soit acceptable, mais si les Américains désirent une entente plus restrictive, jusqu'où pouvons-nous aller?

M. Jocelyn Lessard: En fait, il faudrait participer à la négociation pour juger ce qui est offert en contrepartie et quelles sont les propositions.

Quant à moi, je n'ai pas parlé aux gens de la coalition américaine. Je ne sais donc pas à quoi m'attendre. Si nous n'avons pas d'entente en octobre 2016, je crains vraiment que nous arrêtions d'exporter du bois vers ce marché ou que cela se fasse à un coût tellement élevé que ce ne serait vraiment plus intéressant.

Je sais qu'il y a des divergences. Certains trouvent que cela a pénalisé le Canada. Je le crois aussi, mais nous estimons qu'il faut tout mettre en oeuvre pour la renouveler.

M. Guy Caron: Monsieur Labbé, dans le contexte de l'article 12, nous savons que le gouvernement canadien a essayé de demander une exemption pour le Québec. Cela n'a pas fonctionné car les Américains ne voulaient rien entendre. Étant donné cette dynamique, pensez-vous qu'il serait plausible que nous puissions négocier une entente qui serait acceptable pour le Québec et le Canada?

Encore une fois, à quelle hauteur fixons-nous la barre de ce qui sera acceptable ou non dans une entente?

M. Sylvain Labbé: C'est une question délicate.

Si nous voulons parler brièvement de chiffres, les Américains consomment 53 milliards de pieds de bois résineux. Ils en produisent, je crois, environ 42 milliards de pieds. Ils ont donc besoin de 10 à 11 milliards de pieds de la part de notre pays. Le problème est que nous en produisons 13 ou 14. Si nous enlevions ces deux ou trois milliards de pieds de plus, ce serait plus équilibré.

Soulignons que le but de la coalition américaine est d'avoir des prix élevés pour que ses membres puissent survivre. De plus, les fonds de placement américains qui investissent beaucoup dans les terres forestières veulent de bons rendements. C'est pourquoi il faut des prix élevés. C'est donc une négociation entre un éléphant et une souris et c'est l'éléphant qui va gagner.

Selon moi, nous pouvons négocier et renouveler l'accord puisque n'importe quoi est préférable à se faire imposer des taxes élevées. Un renouvellement de l'accord serait préférable à une agression, une taxe ou un *countervailing duty* qui serait élevé.

Cela ne nous empêche pas de tenter de diversifier nos marchés et nos produits. On doit viser tout ce qui est à l'extérieur des États-Unis, mais aussi tout ce qui est en dehors de l'accord sur le bois d'oeuvre, à savoir des produits un peu transformés que nous pouvons vendre aux États-Unis et qui sont en dehors du système. Tout cela contribue à éviter le problème. Nous aurions dû y penser probablement il y a cinq ans, si nous avions été stratégiques.

L'accord arrive à échéance dans un an et je crois qu'il n'est pas trop tard pour commencer. En négociant, il s'agit d'enlever de la pression. Nous vendons maintenant 2 milliards de dollars de bois en Chine. On n'y vendait rien il y a 10 ans. Nous avons donc enlevé un peu de pression, mais le marché américain est redevenu rentable et tout le monde y est un peu revenu parce que les prix sont élevés.

D'ailleurs, nos prix ont baissé sous le prix plancher et sont soumis à une taxe depuis avant-hier. Ils ont baissé récemment. Franchement, je ne crois pas que notre pouvoir de négociation soit très élevé.

•(1650)

M. Guy Caron: Comme il me reste environ une minute, je voudrais revenir sur un autre sujet qui m'intéresse particulièrement puisque je proviens de l'Est du Québec. Je veux parler ici de la question de la granule.

Nous avons déjà entendu des témoignages, entre autres ceux de FPInnovationset et de Luc Bouthillier.

En ce qui a trait au marché de la granule, nous semblons voir présentement certains projets dans ma circonscription, mais ce sont

uniquement des projets pour les exportations. L'entreprise se trouve à Saint-Jean-de-Dieu. Vers Causapsal, de la granule va également être produite uniquement pour l'exportation.

De quelle manière pouvons-nous stimuler la demande interne, la demande domestique, ce qui pourrait aider à débloquer la production qui va servir justement à cette demande interne?

M. Jocelyn Lessard: Il faut créer la filière. Nous devons avoir une masse critique de projets afin de pouvoir débiter. Au Québec, la Fédération québécoise des coopératives forestières a une entente avec le Fonds d'action québécois pour le développement durable et le gouvernement du Québec. Nous avons obtenu 20 millions de dollars de prêts pour financer les installations et les infrastructures afin de pouvoir utiliser la granule et le copeau.

Déjà pour la granule, vous savez qu'une utilisation d'énergie réduit un peu son efficacité. Une coopérative forestière approvisionne en biomasse tous les grands projets industriels ou institutionnels, comme celui du Centre hospitalier d'Amqui.

En ce qui concerne ces projets, dès que nous aurons des centres de transformation et de conditionnement implantés dans chaque région, la clientèle va s'y intéresser et progressivement — cela a aussi un effet sur le développement local quand nous chauffons directement —, cela va être très intéressant. Nous devons donc investir pour développer le marché intérieur. Selon moi, exporter des granules est une solution de dernier recours. Nous exportons des crédits de carbone à l'étranger. Le fait de s'éloigner de la source entraîne une perte considérable des vertus sur le plan écologique.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Caron.

La parole est maintenant à Mme Davidson. Elle a cinq minutes.

Bienvenue au comité.

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier nos témoins d'être ici aujourd'hui.

Tout d'abord, monsieur Brown, j'aimerais vous féliciter de la conversion des sites d'OPG. Je représente la circonscription de Sarnia—Lambton, et Lambton Generating n'a pas eu votre chance. Je sais à quel point il est difficile de perdre ces emplois payants, et je tiens donc à vous féliciter d'avoir réussi à effectuer cette conversion dans votre collectivité.

Je présume que vous avez probablement réussi à récupérer le nombre d'emplois perdus grâce à la conversion, et qu'ils sont aussi payants.

M. Dennis Brown: À mon avis, l'usine actuelle d'OPG emploie moins de personnes que l'ancienne usine alimentée au charbon. Nous compensons toutefois avec les activités forestières et la fabrication de granules de bois. Vu sous cet angle, c'est à peu près la même chose, mais comme vous le savez, les emplois de l'OPG sont payants. Mais nous avons probablement perdu un peu au change.

Mme Patricia Davidson: Vous avez mentionné deux choses sur lesquelles compte le secteur forestier. Tout d'abord, vous avez parlé de l'accès à un approvisionnement fiable, prévisible et abordable en fibres ligneuses pour les activités liées à la fabrication. Pouvez-vous me parler un peu de la durabilité du produit, de la ressource naturelle et de l'organisme de réglementation à cet égard? Le MRN réglemente-t-il ce secteur en Ontario? Comment cela fonctionne-t-il?

En même temps, pourriez-vous nous parler un peu de l'échéancier des renouvellements? Vous mentionnez l'utilisation du bois dur, et vous avez dit qu'on n'abattait pas les peupliers, mais qu'on coupait d'autres arbres. Le peuplier n'est-il pas l'une des espèces qui se régénèrent le plus rapidement?

Pourriez-vous nous en parler?

•(1655)

M. Dennis Brown: J'aimerais demander à Joe de répondre à cette question, car il s'occupe habituellement des enjeux quotidiens liés au bois.

Toutefois, je sais qu'il y a une scierie à Barwick, dans la circonscription de M. Rafferty, qui utilise un grand nombre de peupliers.

Joe.

M. Joe Hanlon: Oui, mais les entreprises jugent que l'épinette produit la meilleure pâte, et elles n'utilisent donc pas les peupliers.

En fait, elles ont commencé à utiliser un pourcentage de bois dur. Autrefois, elles utilisaient des produits chimiques pour blanchir la pâte. Elles ont ensuite découvert que si elles mélangeaient une partie de bois dur à ce mélange... mais elles n'avaient pas besoin de tout le bois dur qu'on retrouve dans la forêt. Le plus gros problème, dans le nord de l'Ontario, c'est lorsqu'il y a seulement deux fabriques de placage et, comme je l'ai dit, l'une brûle et l'autre ferme ses portes.

Oui, cet arbre pousse rapidement, mais malheureusement, personne ne l'utilise. C'est à ce moment-là qu'interviennent les usines de granules de bois. Si vous me le permettez, j'aimerais revenir à un commentaire qui a été formulé plus tôt. Une entreprise du Maine mène une expérience rentable dans laquelle elle convertit 200 maisons au chauffage alimenté par des granules de bois. Elle a également converti deux vieux camions-citernes en camions pour le transport des granules de bois et deux fois par année, elle livre le produit aux maisons. Vous devez comprendre que certaines collectivités n'ont pas accès au gaz naturel. À quel type de combustible s'alimentent-elles? Au combustible de chauffage domestique. Avec les granules de bois, on réduit les coûts de moitié.

Il existe un programme à cet égard. J'ai parlé à la personne qui s'en occupe, et cela va très bien. Nous devrions lancer une initiative de ce genre au Canada.

Mme Patricia Davidson: Est-ce que l'un des témoins pourrait parler de la durabilité de la ressource naturelle?

Je pense, monsieur Brown, que vous avez mentionné qu'environ 44 % de la forêt boréale ne pouvaient pas être abattus en ce moment. Est-ce bien ce que vous avez dit?

M. Dennis Brown: Oui. Pour une raison ou une autre, par exemple des parcs, etc., une partie n'est pas accessible.

Mme Patricia Davidson: Quelle est la durabilité, dans ce cas, de l'autre partie qui représente 56 % de la forêt?

M. Dennis Brown: Vous ne devez pas oublier que ces forêts, surtout dans la province de l'Ontario, sont soumises à certaines des normes les plus sévères en matière d'activités forestières au Canada. Je crois qu'environ 40 % des forêts de l'Ontario ont été certifiées.

Une tierce partie les vérifie, etc. Ces activités contribuent à les protéger.

Vous avez raison lorsque vous dites que c'est la responsabilité du MRN de veiller à ce qu'une planification soit faite et à ce que des ententes sur la mise en valeur des ressources forestières soient conclues avec toutes les entreprises. Je crois que le ministère a mis en oeuvre un très bon système qui protège la forêt et veille à ce que le bois se régénère. Cela profite également aux entreprises, car si la ressource s'épuise, elles auront des problèmes; elles ont aussi besoin de ces forêts. C'est la même chose pour les municipalités. Nous voulons préserver la ressource.

Le président: La parole est maintenant à M. Lapointe, ensuite à Mme Block, et enfin à un député néo-démocrate et à un député conservateur, si vous le décidez.

[Français]

M. François Lapointe (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, NPD): Merci, monsieur le président.

Monsieur Labbé, monsieur Lessard, m'entendez-vous?

M. Sylvain Labbé: Oui, nous vous entendons.

M. François Lapointe: Je présume que cette intervention n'affectera pas le temps qui m'est alloué, monsieur le président?

[Traduction]

Le président: Allez-y.

[Français]

M. François Lapointe: Ma première question s'adresse plus précisément à M. Labbé.

Dans votre présentation, une information m'a hautement déplu. Ce n'est pas votre faute puisque ce sont les faits.

J'ai eu la chance de travailler pendant un certain temps au sein de l'entreprise Maisons Laprise. Dans mon comté à lui seul, on compte des PME comme Goscobec, les Maisons Ouellet, Art Massif et LINÉAIRE-ÉCO-CONSTRUCTION. L'expertise des gens de mon comté nous permettrait de construire aussi bien un petit chalet de 30 000\$ qu'une maison luxueuse de 4 millions de dollars.

La plupart d'entre elles ont même des brevets. Nous parlions de valeur ajoutée. Or les maisons préusinées et modulaires en sont un superbe exemple. En ce qui concerne ces chiffres, je savais qu'il y avait eu une baisse importante durant les deux années suivant la crise de 2008. Quand les gens n'ont pas d'argent, il est rare qu'ils se fassent construire une maison.

On voit par contre qu'il y a une certaine relance. Or vos chiffres indiquent que, malgré la relance, nous faisons face à un déficit commercial, c'est-à-dire que depuis trois ans nous importons plus que nous exportons. Cette tendance semble marquée. Je ne comprends pas cette situation. Connaissant bien les gens du milieu, ayant travaillé pour les Maisons Laprise et étant ami avec les gens d'Art Massif et LINÉAIRE-ÉCO-CONSTRUCTION, je ne comprends pas ce qui se passe.

Pouvez-vous m'éclairer un peu et me dire ce qui explique cette tendance?

Par ailleurs, compte tenu de l'expertise et des ressources dont nous disposons chez nous, pouvons-nous faire quelque chose d'intelligent pour renverser cette tendance?

•(1700)

M. Sylvain Labbé: Je vais même accroître votre déception. La situation est encore plus catastrophique.

Au cours des deux dernières semaines, trois ou quatre entreprises qui fabriquaient des maisons ont fait faillite. Elles ne vendaient leurs produits qu'au Québec. Je ne nommerai personne ici, mais mon groupe, le QWEB, comprend le regroupement de fabricants de maisons et de structures, dont les Maisons Laprise.

Le problème est que l'Alberta est le principal importateur de maisons. Or pourquoi cette province importe-t-elle des maisons des États-Unis alors que nous pourrions leur en fournir et faire de même dans l'Est du pays ou en Colombie-Britannique? C'est à cause du prix. C'est moins cher de les faire venir de grosses usines américaines qui produisent en quantité de petites habitations standardisées. C'est notre modèle d'affaires qu'il faut changer. Dans le secteur des maisons usinées, ce sont des entreprises comme Maisons Laprise, Modulex-International Inc. et Viceroy Homes qui sont notre modèle d'affaires. Ils réalisent de petits contrats plus spécifiques.

Il faut changer notre modèle, produire davantage et adopter des standards. Il faut modifier notre structure pour arriver à augmenter notre productivité, baisser nos prix et devenir concurrentiels. Il y aura peut-être moins d'entreprises, mais elles seront de grande taille. Les petites vont continuer à occuper le marché local. Lorsque nous sortons de notre marché, nous nous devons d'être concurrentiels. Or il faut investir à cet égard, que ce soit dans le développement, l'innovation ou la robotisation. Il faut s'intégrer dans ces nouveaux marchés.

Les raisons sont là: nous n'étions pas concurrentiels et il faut le devenir. C'est le but du projet.

M. François Lapointe: Si vous aviez des suggestions à faire sur la façon dont le gouvernement fédéral pourrait soutenir cela, ce serait vraiment une bonne idée de les formuler.

M. Sylvain Labbé: Il y a 10 ans, nous avions un programme fédéral dont l'objectif était la diversification des marchés. Il s'agissait du Programme canadien d'exportation des produits de bois. Cela nous a permis de développer le marché de la Chine. Je pense qu'à ce programme, quelle que soit la diversion des produits, il faut ajouter l'augmentation de la valeur ajoutée. Ce programme ne représentait que 10 millions de dollars par année, ce qui n'est rien. Il reste que cela a permis d'ouvrir des portes. Je pense qu'il faudra renouveler ce programme, qui se termine en 2017, et inclure la valeur ajoutée dans le système.

M. François Lapointe: Il ya un autre programme, soit l'Initiative ponctuelle de renforcement des économies forestières du Québec. Développement économique Canada pour les régions du Québec y contribuait. Je ne sais pas pourquoi ce programme n'était que ponctuel. Il n'a duré que de juin 2010 à mars 2013.

Précédemment, M. Lessard a souligné l'importance de la conversion industrielle et de la diversification. Évidemment, ce but n'est pas complètement atteint. J'aimerais que vous me disiez tous les deux si ce programme a été un bon soutien et si, depuis qu'il n'existe plus, l'absence de tout soutien direct se fait sentir.

Le programme s'adressait notamment aux projets qui contribuaient à augmenter la productivité par l'acquisition d'équipements ou de nouvelles technologies ou encore qui concourraient à l'amélioration des capacités d'innovation.

Le programme a cessé en 2013 et j'aimerais connaître vos réactions à ce sujet.

M. Jocelyn Lessard: Je sais que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec offrait ce programme pour soutenir quelques projets. C'était pendant une période difficile où les marges

de profit des compagnies étaient très minces. Elles n'avaient donc pas beaucoup d'argent à investir. Je ne connais pas ce dossier en détail, mais d'après ce que j'en sais, le levier que représentait ce programme était très apprécié et utilisé.

M. Sylvain Labbé: Je compléterais en disant que...

M. François Lapointe: Chez moi, il y a aussi plusieurs coopératives de solidarité dans la MRC de L'Islet, notamment la Coopérative de gestion forestière des Appalaches.

Monsieur Lessard, le programme était-il aussi facilement accessible au mouvement coopératif?

M. Jocelyn Lessard: Comme je l'ai expliqué, nous oeuvrons dans le secteur de l'approvisionnement ou de l'aménagement forestier. Il était très difficile de bénéficier de toute aide en amont, car cela était susceptible de contrevenir à l'accord.

• (1705)

M. François Lapointe: Merci.

Monsieur Labbé, avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

M. Sylvain Labbé: Nous avons utilisé ce programme pour diversifier certaines usines, mais en réalité, l'industrie du bois était en crise. Ce programme aidait à maintenir les entreprises. C'est maintenant une philosophie tout à fait différente. Si l'on remet ce programme en place, ce sera dans un objectif de croissance économique. Maintenant, il y a une croissance. C'est le temps de remettre ce programme en place non pas pour maintenir les entreprises, mais pour les développer. La philosophie est complètement différente.

Le président: Merci, monsieur Lapointe.

[Traduction]

Mme Block, et ensuite un député néo-démocrate, si vous avez des questions, et ensuite M. Trost.

Mme Kelly Block: J'aimerais me joindre à mes collègues qui ont déjà eu l'occasion de poser des questions pour souhaiter la bienvenue à tous les témoins. Cette étude est très intéressante.

J'ai des questions pour M. Labbé, mais avant de les poser, j'aimerais féliciter M. Brown, car on a récemment reconnu qu'il est l'un des maires de petites villes qui travaillent le plus fort en Ontario.

Étant donné que j'ai déjà été conseillère et mairesse d'une petite ville, je suis très consciente du travail difficile que vous devez accomplir et de la mesure dans laquelle vous souhaitez assurer le développement économique de votre collectivité.

Je suis heureuse d'apprendre que votre collectivité a pu profiter de la reprise du secteur forestier.

M. Dennis Brown: Merci.

Mme Kelly Block: Monsieur Labbé, j'aimerais revenir sur votre exposé. À la fin du document que vous avons reçu, il y a une page intitulée « Vision 2030 ».

À l'issue de la crise de 2008, quelles sont les priorités du Bureau de promotion des produits forestiers du Québec?

Le document mentionne une vision et un objectif, et même une stratégie concertée, mais quelles sont les priorités et comment les avez-vous déterminées?

[Français]

M. Sylvain Labbé: Nous sommes en train d'établir cette stratégie en collaboration avec des gens de l'industrie, des consultants et le gouvernement.

Il y a des marchés où nous pouvons exporter des produits de structure, mais comme je l'expliquais à l'intervenant précédent, nos coûts sont trop élevés. Il faut diminuer nos coûts en augmentant la préfabrication. Nous développons actuellement une stratégie en ce sens.

De plus, l'industrie des produits à valeur ajoutée n'est pas encore tout à fait prête à produire des volumes suffisants, de sorte qu'il lui faudra du temps pour s'adapter à cette stratégie. Il y aura sûrement des programmes d'aide en vue de faciliter cette adaptation. Nous avons fait un excellent travail de diversification des marchés pour notre bois. Maintenant, il faut travailler à diversifier notre structure de produits en ajoutant de la valeur. C'est plus complexe à faire, mais nous devons commencer tout de suite.

[Traduction]

Mme Kelly Block: D'après ce que je comprends, au cours de la dernière décennie, le Bureau de promotion des produits forestiers du Québec a reçu du financement de RNCAN pour divers projets. Ces projets visent notamment à favoriser la promotion des produits du bois du Québec à l'étranger, l'appui aux membres, des recherches sur le marché étranger et des études techniques.

Pourriez-vous expliquer aux membres du comité comment les objectifs de ces projets vous aident à faire progresser vos priorités?

[Français]

M. Sylvain Labbé: L'aide que nous avons reçue provient d'un programme qui a été établi en 2002. C'était à l'époque le Programme canadien d'exportation des produits du bois. Ce programme s'adressait à tout le Canada. C'est le regroupement canadien Produits de bois canadien qui bénéficiait de tout cela. Les activités financées étaient des activités d'ouverture de bureaux outre-mer, d'accès aux marchés dans les pays d'Asie, d'Europe et du Moyen-Orient ainsi que de promotion.

Toutefois, notre objectif était principalement de trouver une niche pour notre bois de sciage résineux ou feuillus, parce qu'on avait ce problème américain. Maintenant, on a fait le travail pour la Chine et je propose d'étendre ce programme pour qu'on diversifie nos produits en utilisant le même programme qui s'adresse à tout le Canada et à toute l'industrie.

• (1710)

[Traduction]

Le président: Il vous reste une minute.

Mme Kelly Block: D'accord. J'aimerais ensuite poser une question à M. Hanlon.

Je souhaite poser une question au sujet du financement de RNCAN qu'aurait reçu le Wawasum Group pour l'aider à former un partenariat avec Atikokan et Whitesand. Ce financement a surtout été utilisé, je pense, pour embaucher des employés et les former. Pourriez-vous nous parler un peu plus de ce partenariat?

M. Joe Hanlon: C'était avant mon temps, mais d'après ce que je comprends, comme je l'ai dit plus tôt, c'était pour permettre aux trois scieries de traiter un plus grand volume et pour les équiper avec le même équipement, afin de favoriser l'échange de pièces et réduire les coûts. Ensuite, une entreprise a vendu ses installations, mais nous avons continué de travailler avec Great Northern Bio Energy et avec Whitesand, car Whitesand est une autre collectivité des Premières

Nations. Nous aurons donc les deux tiers de ce qui était prévu au départ.

Le financement nous a aidés — vous avez raison — à embaucher un employé et à exploiter les installations, à développer notre plan d'affaires, et à passer à l'étape suivante en ce qui concerne la catégorie 20 et la catégorie 10. Il s'agit d'atteindre ce point. Je ne suis pas venu ici pour dénigrer les programmes. Nous avons demandé à connaître les sujets dont nous pourrions parler au comité. Il s'agit essentiellement d'avoir une continuité et de tenter d'obtenir un programme durable.

L'autre élément que je ne veux pas perdre, c'est la garantie de prêt. En effet, de nombreuses Premières Nations n'ont pas beaucoup d'argent, et la construction d'une usine de granule de bois coûte 20 millions de dollars. Cela représente donc un énorme investissement en immobilisations.

Si nous nous adressons aux banques... comme M. Dennis Brown l'a mentionné plus tôt, lorsqu'une entreprise menait des activités dans la région, les banques refusaient d'accorder des prêts pour une usine de granule de bois. Prenez l'exemple des Premières Nations. C'est une entreprise qui a des fonds établis, et elle n'a pas de prêt.

Une garantie de prêt aiderait beaucoup à appuyer le travail de FedNor et tous les autres financements que nous obtenons. Le financement veillera à ce que le projet suive son cours du début à la fin.

Mme Kelly Block: Merci.

Le président: Merci, madame Block.

La parole est à M. Caron, et ensuite à M. Trost.

[Français]

M. Guy Caron: Merci beaucoup, monsieur le président.

Comme les témoins le savent, nous faisons une étude sur le renouveau de la foresterie au Canada. J'aimerais donc demander à chacun de nos quatre témoins de résumer en une minute la principale recommandation qu'ils aimeraient voir être incluse dans notre rapport.

En une minute, quelle est selon vous la priorité? Je sais que vous ne disposez pas de beaucoup de temps, mais qu'est-ce qui serait le plus important selon vous?

Nous commencerons par M. Hanlon pour passer ensuite à M. Brown et terminer avec les gens à Québec.

[Traduction]

M. Joe Hanlon: Je présume que je me répète, mais c'est la continuité. Nous souhaitons avoir l'uniformité du début à la fin. Nous voulons nous assurer que si nous déployons les efforts nécessaires pour avoir accès à la fibre ligneuse, pour obtenir une garantie de la fibre ligneuse, pour préparer le plan d'affaires, pour le préciser, pour rencontrer les clients et discuter avec eux de l'achat de nos produits, et que si nous construisons ensuite l'usine... et c'est à ce moment-là qu'intervient la garantie de prêt.

Nous avons une ressource renouvelable, c'est-à-dire le peuplier, dans le nord de l'Ontario. Cette ressource nous est utile, et nous aimerions qu'elle progresse de façon plus rapide et certaine... Il s'agit surtout de fournir une certitude. Si le gouvernement fédéral nous appuie, cela nous aide beaucoup lorsque nous nous adressons aux banques ou à l'industrie, car nous ne demandons pas de cadeaux.

Nous cherchons à obtenir leur coopération pour nous permettre de concrétiser le projet.

M. Dennis Brown: Comme je l'ai dit plus tôt, les entreprises doivent obtenir une certitude pour poursuivre leurs activités et tout ce que le gouvernement fédéral peut faire pour appuyer les activités forestières... Un autre élément dont nous n'avons pas beaucoup parlé, c'est la quantité de faux renseignements qui circulent et tout ce que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux peuvent faire pour rétablir les faits nous aiderait. Certains groupes font des déclarations qui ne sont tout simplement pas exactes et cela peut nuire aux clients. Par exemple, lorsque Resolute, une grande entreprise du nord-ouest de l'Ontario, perd des clients, elle perd également des emplois, ce qui peut mener à la fermeture des scieries.

J'espère que le gouvernement fédéral pourra se préoccuper davantage de l'industrie forestière et des emplois liés à cette industrie et les appuyer, car ils sont très importants.

• (1715)

[Français]

M. Guy Caron: Monsieur Labbé, je vous cède la parole.

M. Sylvain Labbé: Je vais répondre en moins d'une minute.

Depuis 2002, il existe un programme de diversification de marché, lequel se termine en 2017. Il faudrait renouveler ce programme, ce qui ne coûterait pas très cher. Cela représente 10 millions de dollars par année pour l'ensemble du Canada. Il faudrait y ajouter le développement de la valeur ajoutée aux États-Unis parce que ce programme était strictement outre-mer pour le secteur primaire. Il faudrait le renouveler en bonifiant son financement afin que toute l'industrie canadienne des produits du bois à valeur ajoutée puisse y avoir accès. Son marché principal sera les États-Unis. Ces produits ne font pas partie du conflit entourant le bois d'oeuvre.

Il faudrait aussi renouveler le programme d'innovation, qui a été instauré en même temps que le programme de diversification, en visant la valeur ajoutée dont nous venons de discuter. L'essentiel est d'établir une stratégie et de mettre sur pied des programmes adaptés à cette stratégie. On sait maintenant où l'on va. Il faut alors que les programmes soient renouvelés en conséquence.

Je vous remercie.

M. Guy Caron: Monsieur Lessard, vous avez la parole?

M. Jocelyn Lessard: Je vais insister sur le volet de la biomasse forestière.

Dans cette filière, le plus difficile est de créer la chaîne pour qu'il y ait une consommation au sein du marché intérieur. Cela requiert de la stabilité, parce que les clients à qui nous offrons nos services d'installation d'équipements de biomasse doivent compter sur une certaine stabilité. Quand un programme comme celui que le gouvernement fédéral avait mis en place prend fin aussi rapidement, cela a des effets très importants.

Notre proposition est très concrète: il faudrait prévoir un article dans la loi afin qu'on ait droit au crédit d'impôt et renouveler la mesure relative au matériel de production d'énergie thermique. Il faut que dans le reste du Canada on développe le marché intérieur de la biomasse et, à cet égard, des mesures assez stables sont nécessaires pour pouvoir le faire.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Caron.

Nous entendrons maintenant M. Trost et ensuite, les témoins quitteront la salle. En effet, j'aimerais avoir une brève discussion au sujet d'une proposition de Mme Block concernant la possibilité d'une réunion supplémentaire pour les représentants de l'industrie au sujet de l'étude sur la sécurité des pipelines.

Allez-y, monsieur Trost.

M. Brad Trost: Monsieur Labbé, votre graphique est intéressant, car il montre les futurs marchés et l'évolution de la classe moyenne, etc. J'ai posé une question au sujet des marchés d'exportation à des témoins précédents. La Colombie-Britannique s'en tire bien à cet égard, et un témoin m'a donné l'impression qu'il n'était pas d'avis que le Québec, l'est du Canada et peut-être même le nord de l'Ontario — bien que cela n'a pas été mentionné dans la discussion — pourraient réellement atteindre les marchés chinois et asiatiques, etc.

Ce document me donne l'impression que vous n'êtes pas nécessairement d'accord avec cela. Pouvez-vous me dire pourquoi vous pensez — si j'ai bien compris votre document — que toutes les régions du Canada ont une capacité élevée de vendre leurs produits sur les marchés de l'Inde, de la Chine, etc.?

[Français]

M. Sylvain Labbé: Je suis d'accord avec ce que vient de dire le député.

Dans le cas du bois de sciage résineux et de commodité, contrairement à l'Ouest du Canada, le coût du transport de l'Est du Canada vers la Chine nous sort du marché. Nous vendons un produit à valeur ajoutée, soit du bois feuillu. Dans l'Est, ce que nous vendons en Chine, ce sont des produits à valeur ajoutée et le facteur du transport a une incidence beaucoup plus faible que dans le cas du bois de commodité.

Nous n'avons pas du tout l'intention de vendre du bois de sciage résineux en Chine car nous ne sommes pas compétitifs. Nous allons le transformer et vendre des produits finis aux Chinois, aux Indiens ou aux Européens. En même temps, nous augmentons la valeur de ces produits.

• (1720)

[Traduction]

M. Brad Trost: Je sais ce que certains de mes électeurs me répondraient immédiatement. Ils me diraient que c'est une excellente idée, mais que la Chine réussit déjà très bien dans le secteur de la fabrication, et que peu importe ce que nous faisons ici dans ce secteur, les Chinois ne se contenteront-ils pas d'acheter des billes brutes de la Colombie-Britannique et ensuite de les utiliser chez eux ou, comme ils le disaient ironiquement, les revendre aussitôt?

Est-ce une possibilité? Que devons-nous apporter à notre productivité, à nos activités de préfabrication et à d'autres produits à valeur ajoutée pour conserver l'avantage concurrentiel auquel vous faites allusion?

[Français]

M. Sylvain Labbé: C'est la clé du problème. En Chine, les gens peuvent nous copier.

J'ai ouvert le bureau de Produits de bois canadien à Shanghai en 1999. À ce moment-là, les Chinois nous envoyaient des meubles et des produits finis fabriqués avec notre bois. On leur envoyait du bois brut et ils nous renvoyaient des produits finis.

Tout cela a évolué. La Chine a maintenant un marché intérieur. Il y a annuellement 10 millions de mises en chantier en Chine. Je vous rappelle qu'aux États-Unis, c'est moins d'un million. Les nouvelles règles font que le béton n'est plus leur produit idéal. Dans la construction, ils utilisent le bois dans une proportion de 10 %. Cela devient un nouveau marché américain. C'est devenu un pays qui consomme même des produits à valeur ajoutée comme ceux construits en bois.

C'est évident qu'à long terme, on ne vendra pas des maisons complètes et finies à partir du Canada. Dans le partenariat, en vertu des ententes conclues l'an dernier, la première année il s'agit d'envoyer le bois, les produits finis, les panneaux et de construire par la suite une usine en partenariat en Chine. Les Chinois vont alors utiliser notre bois avec nos technologies. Nous sommes partenaires.

C'est une toute nouvelle dynamique. On va créer des Cirques du Soleil avec l'industrie du bois plutôt que de faire seulement des produits de base.

[Traduction]

M. Brad Trost: Mon temps est essentiellement écoulé, monsieur le président.

Le président: Oui, monsieur Trost. Merci beaucoup.

J'aimerais remercier les témoins. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir comparu et d'avoir communiqué ces renseignements au comité. Ils nous seront très utiles dans le cadre de notre étude.

J'aimerais donc remercier Joe Hanlon, gestionnaire de projet chez Wawasum Group LP, M. Dennis Brown, maire de la ville d'Atikokan, Jocelyn Lessard, directeur général de la Fédération québécoise des coopératives forestières, que nous avons reçu par vidéoconférence — et permettez-moi de vous offrir mes excuses pour la piètre qualité de la connexion vidéo — et Sylvain Labbé, président-directeur général du Bureau de promotion des produits du bois du Québec. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant suspendre la séance pendant une minute pour nous préparer à une très brève discussion sur les travaux futurs.

[La séance se poursuit à huit clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>